



Voix des Enfants pour la Paix au Sahel : initier des enfants et jeunes à la recherche

Octobre 2022

Photo : © GERM ' Août 2022.



RAPPORT REDIGE PAR GERM

Laboratoire de recherche, Université Gaston Berger de Saint-Louis

Nous contacter

GERM & Faits de Sociétés
Université Gaston Berger de Saint-Louis
BP 5751 Saint-Louis. Sénégal

+221 77 440 52 68 –  **GERMSENEGAL**
 germ@germ.sn -  www.germ.sn

Avertissement : "Cette publication est produite à la suite de la demande des partenaires du projet Voix des enfants pour le Sahel". Son contenu relève de la seule responsabilité du Laboratoire GERM de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et ne reflète pas nécessairement les opinions de Save The Children"

Sommaire

1. Résumé exécutif	4
2. Les enfants et la recherche	5
2.1. Perception des enfants et des jeunes sur la recherche	5
2.2. Enjeu de la participation des enfants et jeunes à la recherche	7
3. Mariage d'enfants	13
3.1. Profil du mariage d'enfants dans les sites de collecte	13
3.2. Perception sur le mariage d'enfant	19
3.3. Stratégies de lutte contre le mariage d'enfant	20
3.4. Le mariage d'enfant, une discrimination directe du droit de la fille	21
3.5. Le niveau d'informations sur la santé de reproduction	23
4. Risques de recrutement des enfants dans les groupes armés	24
4.1. Profil des enfants enrôlés plus facilement dans les groupes armés	24
4.2. Stratégies des groupes armés pour enrôler les enfants	25
4.3. Mesures coercitives et d'incitation des groupes armés pour mobiliser des enfants	28
4.4. Canaux d'informations sur la question	29
Conclusion générale	36

1. Résumé exécutif

Cette étude met l'accent sur trois thématiques centrales : les enfants et la recherche, le mariage d'enfant et les risques de recrutement des enfants dans les groupes armés. Elle a pour champ géographique la région du Liptako Gourma à cheval sur le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

Des questionnements sur les trois thématiques ont mobilisé des équipes de collecte de données qualitatives et quantitatives avec une présence d'enfants et de jeunes aux côtés des enquêteurs au Burkina Faso (Dori et Kaya), au Mali (Gao, Ménaka et Koro) et Niger (Abala, Ayorou, Balayera, Gotheye, Kollo et Tillabéry).

Associer les enfants et jeunes à la recherche, c'est une manière de contribuer à la démocratisation des savoirs pour la construction d'une génération consciente, capable de comprendre son milieu ou son monde, respectueuse des valeurs humaines et engagée face à la résolution des problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Notamment la participation à la construction de la paix dans la région du Liptako Gourma.

Les sujets les plus en vue selon les enfants et jeunes sont les droits de l'enfant, le mariage d'enfant, etc. Il y a également d'autres sujets qui sont d'une grande importance au Liptako Gourma : le système d'alerte précoce du conflit, les opportunités d'emploi des jeunes, etc. Quelques difficultés sont relevées et elles sont d'ordre technique comme la maîtrise du vocabulaire scientifique, la maîtrise des techniques de recherche, la diffusion des résultats de recherche, etc. Ces facteurs loin de constituer des obstacles doivent avoir à définir les modalités de participation des enfants et jeunes à la recherche. L'approche d'une transposition didactique de ces dispositions en fonction des niveaux d'étude des enfants et jeunes est donc souhaitée. En effet, les enfants et jeunes ne peuvent pas être considérés comme des professionnels à part entière. On a tout intérêt à les amener à la recherche avec un discours simple et qui reflète leur environnement ainsi que leurs quotidiennetés.

Par conséquent, les résultats de la recherche pourraient atteindre un niveau de dissémination plus élevé. Mais, la recherche faite par les enfants les place également comme des acteurs privilégiés de la définition et de la résolution des problèmes de l'humanité.

La deuxième grande thématique présente le profil du mariage d'enfant, la perception et les stratégies d'acteurs en lutte contre ce phénomène. Il ressort des données que le mariage d'enfant est entretenu par le patriarcat à travers des représentations religieuses très fortes. Il s'inscrit également dans une reproduction sociale où contrairement à ce qu'on peut croire, les femmes y jouent un rôle très actif. Mais, le mariage d'enfant est avant tout une violation directe des droits de l'enfant surtout des droits de la fille. La situation d'insécurité dans la région du Liptako Gourma dans certaines situations encourage des parents à donner leurs filles en mariage. Pour eux, c'est une manière de les protéger des groupes armés mais sans les assurer de bénéficier de leurs droits car leur avis n'est pas pris en compte au moment de leur entrée en vie conjugale. Cet angle d'analyse portant sur les droits des enfants permet aussi de s'intéresser sur les risques de recrutement des filles et garçons dans les groupes armés. L'étude de ce phénomène largement répandu dans le Sahel et plus particulièrement dans la région du Liptako Gourma permet de comprendre les stratégies d'enrôlement des enfants mais surtout de s'interroger sur l'avenir de ces enfants dans les groupes armés.

La méthodologie utilisée repose essentiellement sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. La recherche documentaire nous a permis de faire un bilan des études menées. Elle n'est pas un simple recensement de sources scientifiques. Il s'agit d'un exercice qui demande de la réflexion ainsi qu'une contribution plurielle. Pour la collecte des données, les enquêtes se sont déroulées dans les localités de la région de Liptako Gourma. A cet effet, le questionnaire et les guides d'entretien ont ciblé des enfants, des jeunes mais également des personnes-ressources composées d'expert en protection de l'enfant, d'enseignants, etc.

En termes de recommandations, le rapport préconise de :

Enfants et recherche

- Répliquer la recherche sur la participation des enfants à la recherche dans d'autres pays ;
- Démystifier le travail de chercheurs chez les plus jeunes en encourageant et en initiant des séances de discussion entre écoliers et chercheurs dans les écoles au cours desquelles les chercheurs auront à aborder leur quotidien, leur expérience et leur intérêt pour la recherche, etc. ;
- Encourager les visites des enfants dans les institutions de recherche ;
- Promouvoir des films ou des bandes dessinées pour les enfants sur la recherche ;
- Diffuser les résultats de recherche dans les écoles avec la présence de chercheurs pour interagir avec les élèves, etc.

✚ **Mariage d'enfant**

- Œuvrer pour une vulgarisation de la législation contre le mariage d'enfants dans ces pays ;
- Sensibiliser les parents, les leaders religieux, les enfants pour un changement de comportement en matière de mariage d'enfant ;
- Faire un plaidoyer auprès des États pour des sanctions contre les acteurs du mariage d'enfant ;
- Appuyer les familles dans la promotion de leur AGR ; etc.

✚ **Risques de recrutement des enfants dans les groupes armés**

- Sécuriser les écoles ;
- Créer dans les zones sécurisées des centres de déradicalisation des enfants et des jeunes ;
- Former les jeunes et les enfants déscolarisés à l'entrepreneuriat ; etc.

2. Les enfants et la recherche

La recherche considérée comme une procédure scientifique a presque toujours été à l'apanage des adultes. Mais, le XXIe siècle avec son lot de transformations multiples dans tous les domaines notamment le numérique impose de nouvelles problématiques.

2.1. Perception des enfants et des jeunes sur la recherche

Pour les personnes interrogées, la recherche équivaut à « trouver une solution » (1.651 sur 3.278 soit 50,4 %) à un problème social. Mais très peu pensent que la recherche peut servir aussi à « Formuler des questions » (355 sur 3.278 soit 10,8 %). Il n'y a de différence entre les localités ciblées. (Figures 1 et 2).

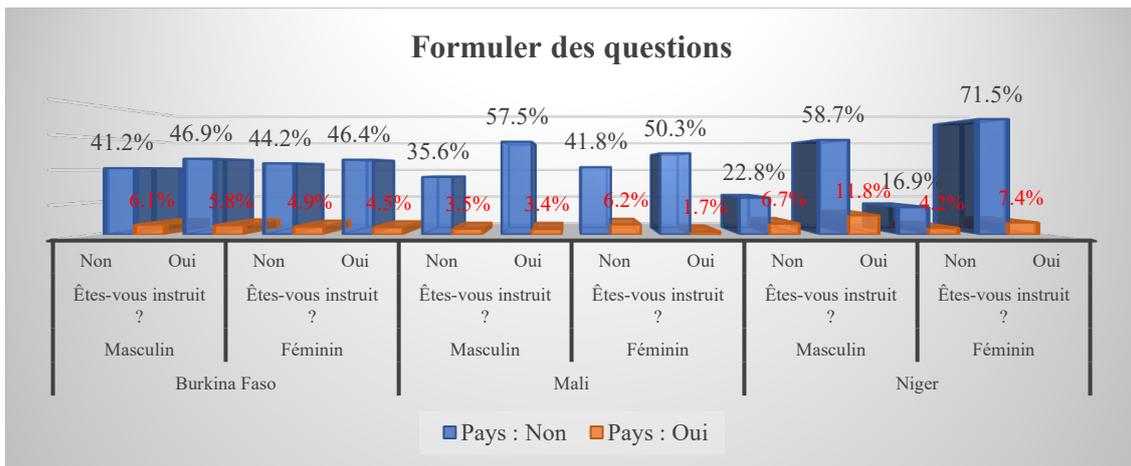


Figure 1 : Proportion d'enquêtés (e) faisant le lien entre « recherche » et « formuler des questions »

Quel que soit le sexe et le pays, on constate que ce sont les non-instruits qui ont tendance à douter que la recherche peut servir à « Formuler une question ». Mais, très peu de répondants instruits ont aussi abondé dans ce sens. Ce qui n'est pas le cas de la deuxième modalité « Trouver une solution ».

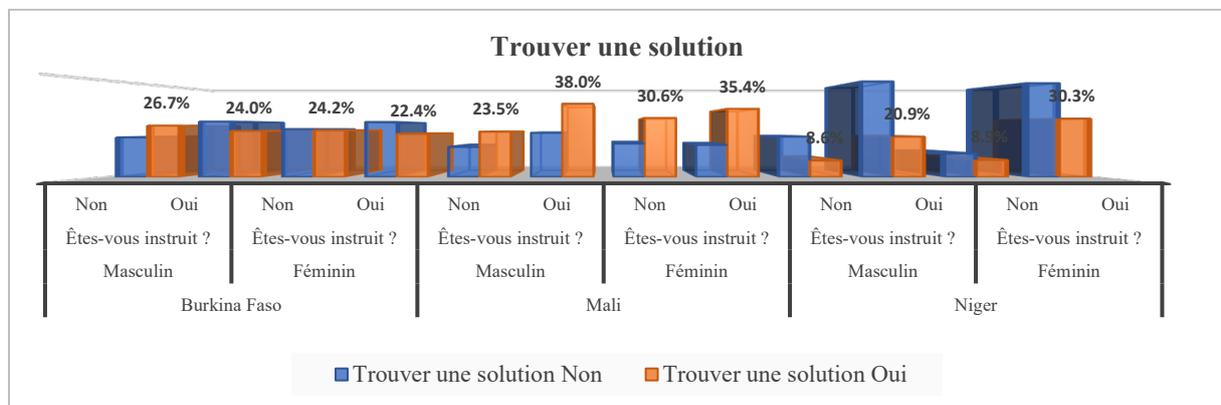


Figure 2 : Proportion d'enquêtés (e) faisant le lien entre « recherche » et « Trouver une solution »

On ne note guère une grande différence entre les pays, les sexes, les instruits et les non-instruits.

En lien avec le niveau d'instruction des enquêtés (es), on peut comprendre les différentes perceptions sur « Formuler des questions » et « Trouver une solution ». En effet, la recherche peut non seulement trouver des solutions mais elle peut aussi poser des questions sur des préoccupations diverses. Le principe de la recherche est d'ailleurs le doute permanent et donc la formulation d'une série de questions pour mieux saisir les faits. De ce fait, y-a-t-il un âge pour faire de la recherche ?

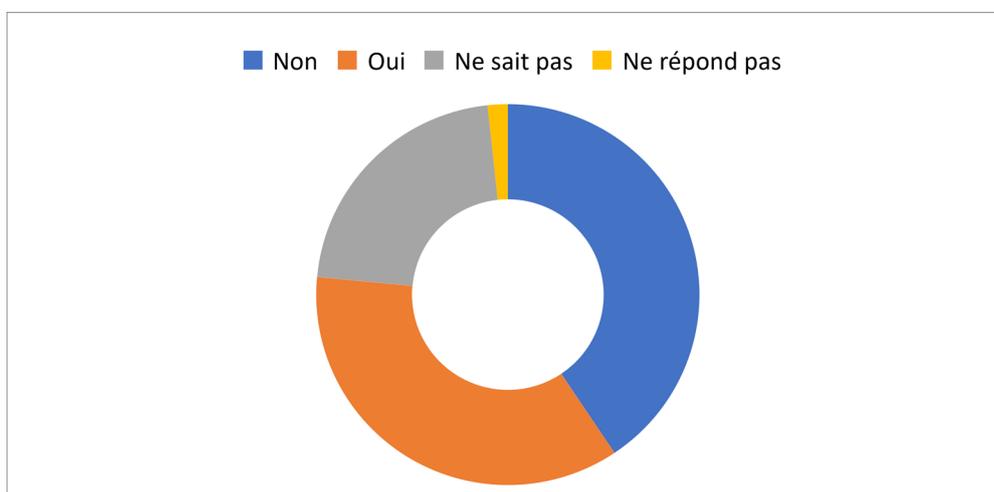


Figure 3 : Perception sur le critère d'âge pour faire de la recherche

Nos enquêtes nous renseignent que 40,6 % des enquêtés (es) soit 1.332 sur 3.278 personnes interrogées estiment que l'âge n'est pas un facteur limitant pour faire de la recherche. 35,9 % sont opposés à ce point de vue tandis que 21,8 % ignorent s'il y a ou non un âge pour faire de la recherche.

Toutefois, ils sont 1.929 sur 3.278 soit près de 60 % à penser qu'un enfant peut faire de la recherche. Pour ce faire, on peut conclure que la recherche n'est pas réservée aux adultes. Mais, le nombre d'enquêtés (es) ayant opté pour la modalité "Ne sait pas" (594 sur 3.278 soit 18,1 %) associée à cette question témoigne de la maîtrise partielle que ces derniers ont de cette problématique.

On peut également souligner que dans tous les pays, toutes les tranches d'âge et tous les deux sexes reconnaissent qu'un enfant peut participer à la recherche (Figure 4). De plus, les tranches d'âges 16-18 ans et 18 ans et plus ont enregistré quel que soit le sexe les taux les plus élevés.

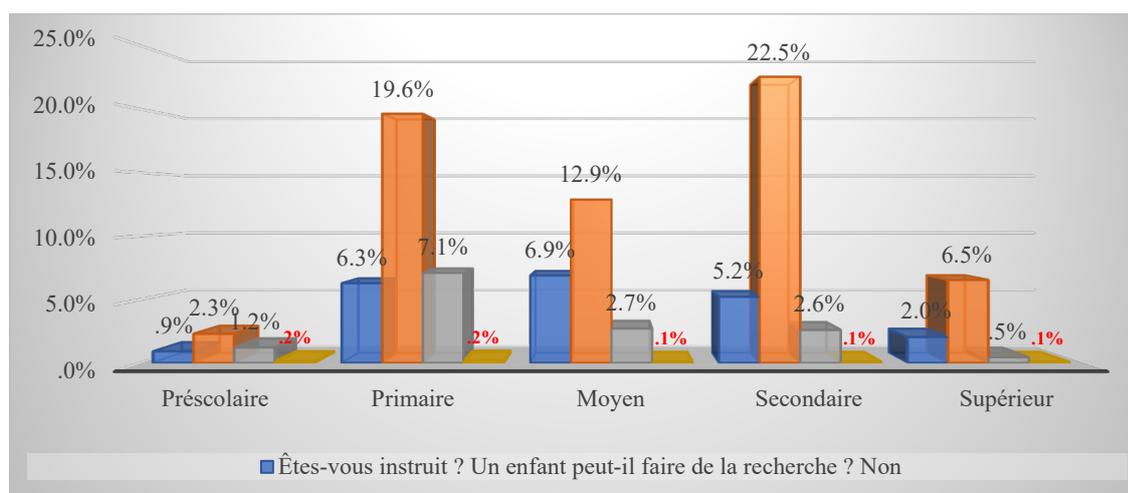


Figure 4 : Perception sur la recherche faite par un enfant en fonction du niveau d'instruction

Quel que soit le niveau d'instruction, on dénombre des répondants qui pensent qu'un enfant ne doit pas faire de la recherche. De plus, les statistiques les plus élevées en faveur de la participation des enfants et jeunes à la recherche ne sont pas enregistrées au niveau des répondants ayant atteints le niveau supérieur mais plutôt ceux ayant fait le

secondaire (22,5 %) et le primaire (19,6 %). Dans ce registre, l'âge peut-il être considéré comme un critère de participation des enfants et jeunes à la recherche ? A cet effet, environ 20 % des enquêtés (de sexes masculin et féminin) de la tranche 18 ans et plus du Burkina Faso et 15 % de ceux du Mali (sexes masculin et féminin) des tranches 16-18 ans et 18 ans et plus affirment qu'il doit y avoir un critère d'âge pour participer à la recherche.

Au niveau de Abala, Ayorou, Balayera, Gotheyeb et Kollo, au Niger, cette proportion est de 10 % environ chez les 16-18 ans (les deux sexes) et chez les 14-16 ans de sexe féminin. Mais, dans ces tranches d'âge, on enregistre aussi des fortes proportions qui rejettent l'utilisation d'un critère d'âge pour faire de la recherche. Il s'agit respectivement de 30 % et de 16 % des 18 ans et plus de sexe masculin et de sexe féminin du Burkina Faso ; de 12 % des 16-18 ans et 18 ans et plus des deux sexes du Mali ; de 13 % des Nigériens enquêtés de 16-18 ans et de 16 % des Nigériennes enquêtées de 14-16 ans voire de 16-18 ans. L'analyse au prisme des variables sexe et âge de l'enquêté (e) ne permet pas de trancher sur l'application d'un critère d'âge pour la participation des enfants et jeunes à la recherche.

Pour mieux comprendre la position des enquêtés (es), on leur a demandé s'ils connaissent une personne qui fait de la recherche. Il ressort des données que 2042 sur 3278 soit 62,3 % des enquêtés (es) n'ont aucune référence en la matière (Figure 5).

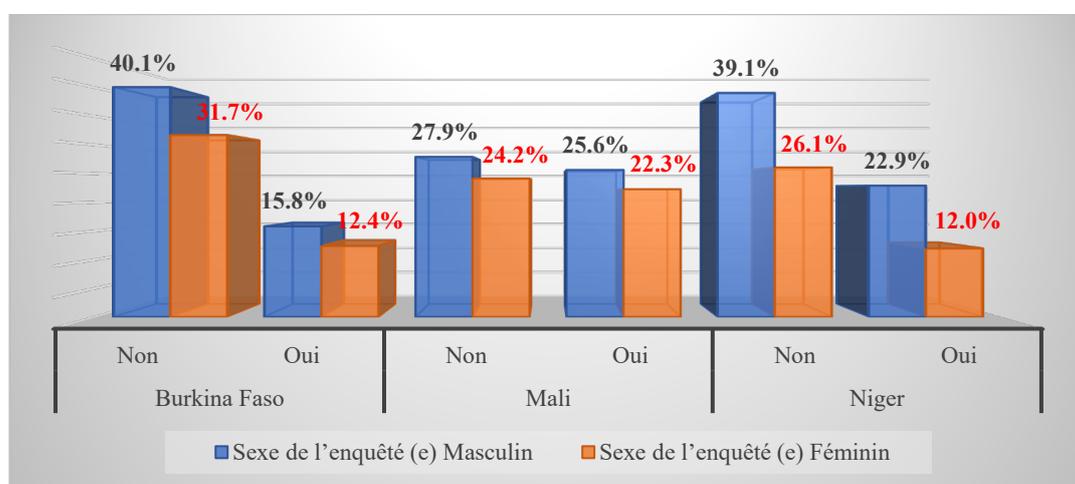


Figure 5 : Connaissance d'une personne qui fait de la recherche

D'un pays à un autre et d'un sexe à un autre, le nombre de personnes connaissant un chercheur est inférieur au nombre de personnes déclarant le contraire. Ce qui confirme les données d'ordre général. Pour les 1.236 restants (sur les 3.278), la personne faisant de la recherche est soit un père (11,8 %), une mère (4,7 %), un frère (15,4 %), un voisin (29,3 %) ou autres (13,3 %). Les domaines de spécialisation de ces personnes varient entre les sciences sociales, les sciences humaines, les sciences de la santé, etc.

2.2. Enjeu de la participation des enfants et jeunes à la recherche

De façon générale, la participation des enfants et jeunes à la recherche n'est pas très souhaitée par les enquêtés (es). Aux différentes étapes c'est-à-dire de la formulation du projet de recherche jusqu'à la diffusion des résultats, on note des scores relativement élevés qui rejettent cette participation (Figure 6).

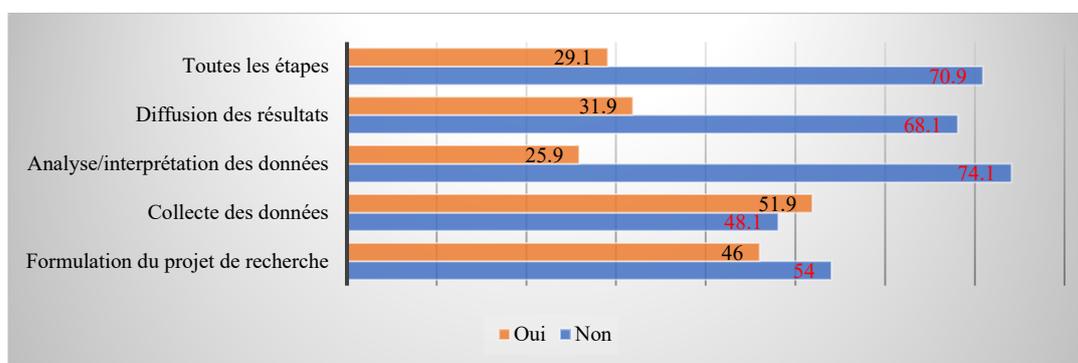


Figure 6 : Les étapes de la recherche devant connaître la participation des enfants et jeunes

De façon générale, les enquêtés (es) suggèrent la participation des enfants et jeunes à la recherche pratiquement à toutes les étapes. Ce qui se confirme aussi au niveau des données pays. A ce propos, l'étude s'est intéressée aux étapes qui peuvent connaître la participation des enfants et jeunes (Tableau 1).

Tableau 1 : Perception des enquêtés (es) sur la participation des enfants et jeunes aux étapes de la recherche

		Burkina Faso			Mali			Niger		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Formulation du projet de recherche	Non	27,5%	22,7%	50,2%	23,4%	19,8%	43,2%	45,3%	29,1%	74,4%
	Oui	28,4%	21,4%	49,8%	30,2%	26,7%	56,8%	16,7%	8,9%	25,6%
Collecte des données	Non	29,1%	27,1%	56,2%	18,1%	17,2%	35,3%	36,8%	19,6%	56,4%
	Oui	26,8%	17,0%	43,8%	35,5%	29,2%	64,7%	25,2%	18,4%	43,6%
Analyse/interprétation des données	Non	41,4%	34,6%	76,0%	32,8%	28,0%	60,8%	56,4%	34,7%	91,1%
	Oui	14,5%	9,5%	24,0%	20,8%	18,5%	39,2%	5,5%	3,4%	8,9%
Diffusion des résultats	Non	38,0%	31,5%	69,5%	30,7%	25,2%	55,9%	51,1%	32,7%	83,9%
	Oui	17,9%	12,6%	30,5%	22,8%	21,3%	44,1%	10,8%	5,3%	16,1%
Toutes les étapes	Non	40,7%	30,2%	70,9%	35,7%	30,3%	66,1%	47,7%	30,0%	77,8%
	Oui	15,2%	13,9%	29,1%	17,8%	16,1%	33,9%	14,2%	8,0%	22,2%

Il ressort des données que quel que soient le pays et le sexe, les enquêtés (es) sont opposés à la participation à toutes les phases de la recherche par les enfants et jeunes. De plus, c'est seulement au Mali que les enquêtés (es) de sexe féminin sont favorables à la participation des enfants et jeunes aux phases de la formulation de projet de recherche et de collecte des données. On peut aussi conclure quel que soit le pays, la proportion d'enquêtés (es) défavorables à la participation de l'enfant à la recherche est supérieure à celle des enquêtés (es) qui l'acquiescent. Les domaines pressentis pour la recherche faite par les enfants et jeunes sont assez variés : agriculture, élevage, mécanique, électromécanique, bâtiments et travaux publics, transports, restauration, hôtellerie, commerce, pêche.

De plus, selon 75 % des enquêtés, l'initiation des enfants et jeunes à la recherche peut présenter plusieurs avantages (Tableau 2). De plus, on ne note pas de différence entre les sexes. En effet, 86 % des répondants de sexe masculin témoignent des avantages à l'initiation des enfants et jeunes à la recherche contre 85,1 % de répondants de sexe féminin.

Tableau 2 : Existence d'avantages à faire participer les enfants et jeunes à la recherche

Pays :		Sexe de l'enquêté (e)		Total
		Masculin	Féminin	
Burkina Faso	Non	6,8%	3,8%	10,6%
	Oui	39,2%	32,7%	71,9%
	Ne sait pas	9,3%	7,3%	16,6%
	Ne répond pas	5%	4%	9%
Mali	Non	3,7%	2,8%	6,5%
	Oui	42,5%	36,6%	79,0%
	Ne sait pas	5,7%	6,4%	12,1%
	Ne répond pas	1,7%	,6%	2,3%
Niger	Non	5,3%	2,6%	7,9%
	Oui	45,6%	27,5%	73,1%
	Ne sait pas	10,5%	7,9%	18,4%
	Ne répond pas	6%	-	6%

Les données par pays permettent de confirmer que les enquêtés (es) reconnaissent l'existence d'avantages relatifs à la participation des enfants et jeunes à la recherche. Certes, les avantages listés ne sont pas nombreux mais ils sont d'une certaine importance (Figure 7)

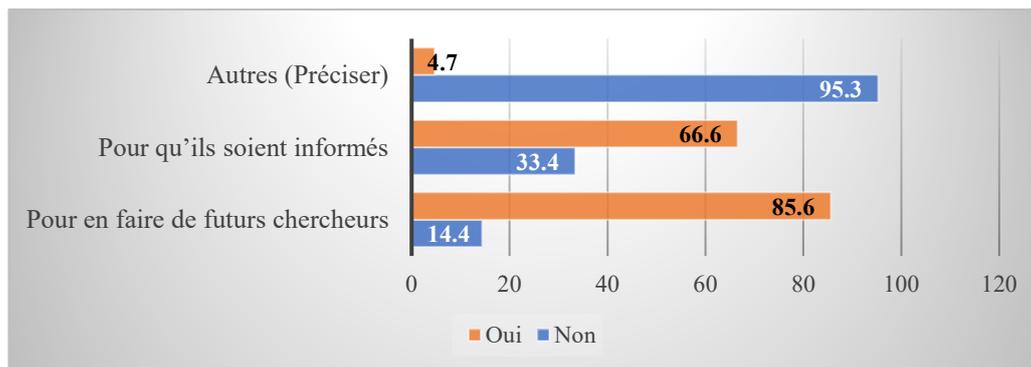


Figure 7 : Avantages de la recherche selon les enquêtés (es)

Les avantages les plus mentionnés sont « Pour en faire de futurs chercheurs » (85,6 % des enquêtés) et « Pour qu'ils soient informés » (66,6 % des enquêtés). Les autres avantages comptent pour 4,7 %. De ces réponses, on peut retenir l'assurance d'une relève de chercheurs et d'une bonne information des enfants et jeunes. Cela se justifie par les propos de Amina (Fille, 14 ans, Ayorou, Niger) : « *J'ai envie d'être associé un jour à une équipe de recherche ; je pense que c'est déjà un bon début pour réaliser mon rêve de devenir un jour chercheur* ». Ce qui participera non seulement de la réalisation personnelle de ceux-ci mais surtout de la construction de bons citoyens. Au-delà de ces aspects, on peut relever d'autres avantages (Encadré 1).

Encadré 1 : Autres avantages de la participation des enfants et jeunes à la recherche

- Un enfant qui fait de la recherche sera demain un homme très responsable.
- Avec la recherche, il nous est possible de mieux comprendre la vie des gens.
- La recherche permet de contrer la désinformation qui occupe beaucoup d'espace sur les réseaux sociaux.
- Aujourd'hui, je suis content d'être initié à la recherche.
- Je suis content d'être avec une équipe de recherche, à la rentrée des classes, je vais partager mon expérience avec tous mes camarades.
- La recherche permet d'avoir de nouvelles connaissances et surtout de mieux comprendre notre environnement. Vivement que les enfants soient associés aux équipes de recherche.

Cet encadré qui retrace quelques discours de terrain permet non seulement de saisir l'intérêt à faire participer les enfants et jeunes à la recherche mais surtout l'engagement de ces derniers à être des relais de diffusion des résultats des travaux de recherche auprès de leurs pairs. Associer les enfants et jeunes à la recherche, c'est donc contribuer à la démocratisation des savoirs pour la construction d'une génération consciente, capable de comprendre son milieu ou son monde, respectueuse des valeurs humaines et engagée face à la résolution des problèmes auxquels l'humanité est confrontée.

« C'est une bonne idée d'initier les enfants à la recherche parce qu'ils vont apprendre à trouver les solutions qu'il faut pour résoudre les problèmes locaux » (Fanta, Fille, 22 ans, Koro, Mali) et auront *« une ouverture d'esprit et une culture générale »* (Mama, Garçon, 21 ans, Kaya, Burkina Faso).

« Pour encourager les enfants et jeunes à faire de la recherche, il faut les donner l'envie de la faire en leur expliquant les avantages du métier de chercheur » (Moussa, Garçon, 21 ans, Tillabéry, Niger).

Dans l'autre sens, la participation des enfants et jeunes peut apporter des éléments très utiles à la recherche (Figure 8).

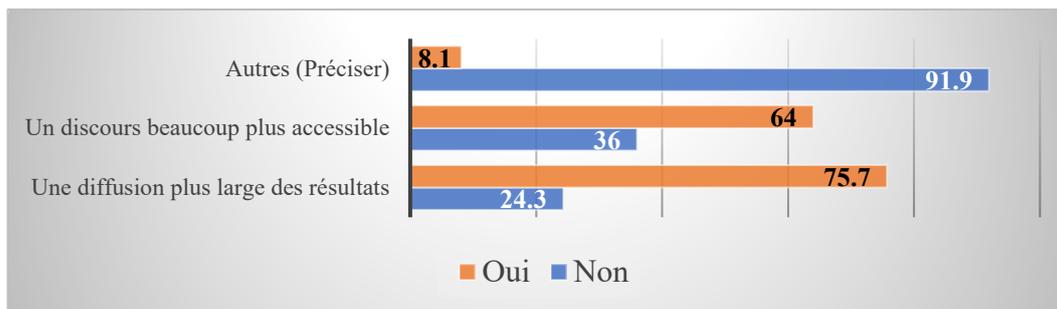


Figure 8 : Apports de la participation des enfants et jeunes à la recherche

Il s'agit entre autres un discours beaucoup accessible (64 % des enquêtés), la diffusion plus large des résultats (75,7 % des enquêtés). En un mot, par la participation des enfants et jeunes à la recherche peut faciliter l'accès aux savoirs savants habituellement destinés à des spécialistes. Ce faisant, le fait d'intégrer les enfants aux équipes de recherche est une manière de participer à l'universalisation des savoirs. C'est dire que les connaissances dans chacune des disciplines scientifiques seront à la portée de tout le monde. Par conséquent, la recherche s'offre un large champ de diffusion des résultats qui dépasse le cadre traditionnel des colloques/ateliers, des revues, etc. Mais pour avoir du sens, la recherche devra se porter sur des sujets d'intérêt de ces enfants et jeunes (Figure 9).

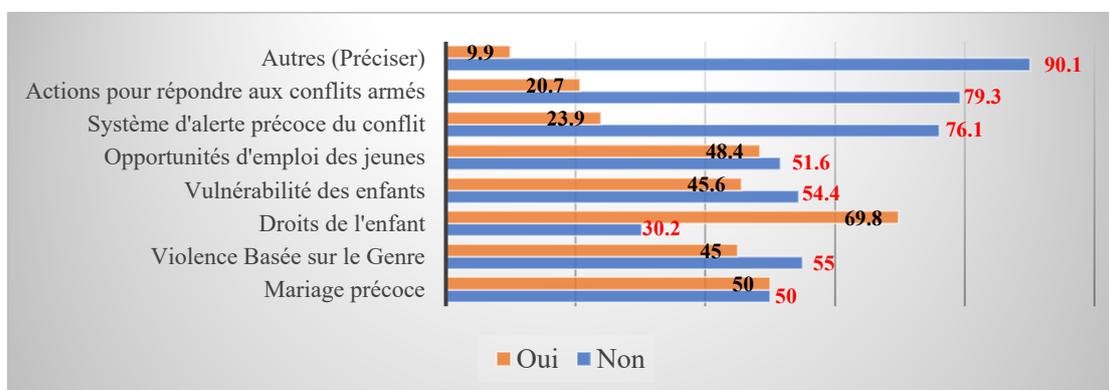


Figure 9 : Champs probables d'intérêt de la recherche faite par les enfants et jeunes

Ces sujets touchent tous les paliers de la réalité sociale mais ils s'intéressent particulièrement à des problématiques intimement liées aux conditions de vie des enfants et jeunes des pays à l'étude. Toutefois, les sujets les plus en vue sont : les droits de l'enfant, le mariage d'enfant, etc. Il y a également des sujets moins plébiscités mais qui sont d'une grande importance. On note le système d'alerte précoce du conflit, les opportunités d'emploi des jeunes, etc. Mais, les sujets n'ont pas les mêmes importances d'un pays à un autre (Tableau 3).

Tableau 3 : Champs probables d'intérêt de la recherche faite par les enfants et jeunes par pays

Sujets d'intérêt		Burkina Faso			Mali			Niger		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Mariage d'enfants	Non	30,1%	25,0%	55,1%	22,0%	20,1%	42,1%	36,9%	18,1%	55,0%
	Oui	25,8%	19,1%	44,9%	31,5%	26,3%	57,9%	25,1%	20,0%	45,0%
Violence Basée sur le Genre	Non	30,8%	25,7%	56,5%	21,7%	16,3%	38,0%	48,9%	28,9%	77,8%
	Oui	25,1%	18,4%	43,5%	31,8%	30,2%	62,0%	13,1%	9,1%	22,2%
Droits de l'enfant	Non	18,8%	15,0%	33,8%	9,7%	7,3%	17,0%	26,3%	18,5%	44,8%
	Oui	37,1%	29,1%	66,2%	43,9%	39,1%	83,0%	35,7%	19,5%	55,2%
Vulnérabilité des enfants	Non	32,0%	24,9%	56,9%	22,7%	18,5%	41,1%	42,9%	27,4%	70,3%
	Oui	23,9%	19,2%	43,1%	30,9%	28,0%	58,9%	19,1%	10,6%	29,7%
Opportunités d'emploi des jeunes	Non	31,5%	23,5%	55,1%	24,4%	21,3%	45,7%	32,3%	23,5%	55,8%
	Oui	24,3%	20,6%	44,9%	29,2%	25,2%	54,3%	29,7%	14,6%	44,2%
Système d'alerte précoce du conflit	Non	42,9%	33,2%	76,1%	39,2%	35,6%	74,8%	47,2%	30,9%	78,1%
	Oui	12,9%	11,0%	23,9%	14,3%	10,9%	25,2%	14,8%	7,1%	21,9%

Actions pour répondre aux conflits armés	Non	46,0%	35,6%	81,6%	41,0%	35,7%	76,8%	48,2%	31,8%	80,0%
	Oui	9,9%	8,5%	18,4%	12,5%	10,7%	23,2%	13,8%	6,2%	20,0%
Autres (Préciser)	Non	49,6%	39,2%	88,8%	51,2%	44,1%	95,3%	50,5%	33,7%	84,2%
	Oui	6,3%	4,9%	11,2%	2,3%	2,3%	4,7%	11,5%	4,3%	15,8%

On note une grande différence entre les pays en ce qui concerne les sujets d'intérêt probables de la recherche faite par les enfants et jeunes. On peut à ce niveau dégager trois catégories de sujets.

La première catégorie regroupe les sujets pour lesquels les enquêtés de sexe masculin ont manifesté leur désaccord au Burkina Faso et au Niger. Il s'agit du mariage d'enfants, de la violence basée sur le genre, de la vulnérabilité des enfants et jeunes et des opportunités d'emploi des jeunes.

La deuxième catégorie est celle des sujets qui ont un intérêt pour les deux sexes dans les trois pays. Il s'agit notamment des droits de l'enfant.

La dernière catégorie regroupe les sujets sur le système d'alerte précoce du conflit et les actions pour répondre aux conflits armés rejetés majoritairement par les deux sexes dans les trois pays. De façon générale, la question des droits de l'enfant constitue la première préoccupation sur laquelle les enfants et jeunes doivent mener des recherches dans les trois pays.

Par ailleurs, les résultats de recherche issus de la participation des enfants et jeunes peuvent être publiés dans les écoles (61,5 % des enquêtés), auprès des enfants et jeunes (66 % des enquêtés), auprès des autorités (70,2 % des enquêtés). Cela contribuera largement au changement des représentations, des comportements mais aussi des politiques à divers niveaux. Les enquêtés (es) ont également défini les groupes-cibles pour la publication des résultats de recherche faits (Tableau 4).

Tableau 4 : Proportion (en %) d'enquêtés (es) retenant les groupes-cibles pour la publication des résultats de recherche faits par les enfants et jeunes

Sujets d'intérêt	Burkina Faso			Mali			Niger		
	Auprès des enfants	Auprès des autorités	Au niveau des écoles	Auprès des enfants	Auprès des autorités	Au niveau des écoles	Auprès des enfants	Auprès des autorités	Au niveau des écoles
Mariage d'enfants	36,1	37,5	33,2	51,9	44,4	39,6	26,5	28,2	27,7
Violence Basée sur le Genre	32,6	37,7	32,1	53,5	51,3	42,31	14,3	15,2	14,9
Droits de l'enfant	47	53,5	46,6	67,2	67,3	56,9	29,9	36,3	31
Vulnérabilité des enfants	31,4	34,7	33,1	49,6	50,3	41,3	18,1	20,4	17,8
Opportunités d'emploi des jeunes	33,2	35	35,4	46	46,3	40,1	25,8	29,3	25,3
Système d'alerte précoce du conflit	20,1	20,1	20,4	22,5	23,8	22,4	15,8	15,1	13,7
Actions pour répondre aux conflits armés	16,5	16,4	16	21,1	22,3	21,1	15,1	14,1	12,6
Autres (Préciser)	4,9	3	4	1	1	1,2	2,5	3,8	3

Il ressort de ce tableau que dans les trois pays, les résultats des recherches faits par les enfants et jeunes peuvent être diffusés auprès des trois cibles identifiées. En effet, par palier, on constate que les proportions s'équivalent presque. Mais ces données cachent en quelque sorte le rejet de certaines cibles par les enquêtés (es). Par exemple, si 36,1 % des enquêtés (es) du Mali optent pour la publication des résultats de recherche sur le mariage d'enfant par les enfants et jeunes auprès de ceux-ci, cela semble dire que près de 65 % de ces enquêtés (es) n'ont pas choisi ce groupe-cible. Dans ce cas, est-ce que le fait de soustraire certaines préoccupations des champs d'intérêt de la recherche faite par les enfants et jeunes n'explique-t-il pas la non-approbation de certaines cibles ?

Sous un autre registre, des difficultés peuvent limiter la participation des enfants et jeunes à la recherche (Figure 10).

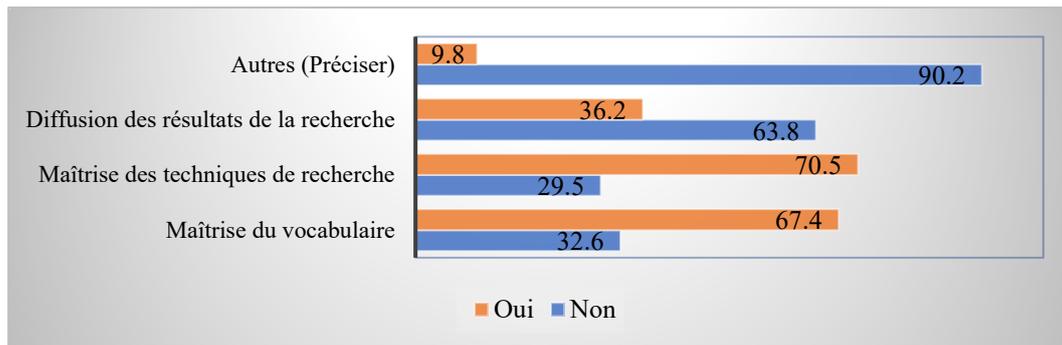


Figure 10 : Potentielles difficultés /obstacles à rencontrer par les enfants et jeunes dans leur participation à la recherche

Ces difficultés sont d'abord d'ordre technique. Il s'agit des difficultés de maîtrise du vocabulaire scientifique propre à chaque discipline, de maîtrise des techniques de recherche, de diffusion des résultats de recherche, etc. Ces facteurs loin de constituer des obstacles doivent avoir à définir les modalités de participation des enfants et jeunes à la recherche. L'approche d'une disposition didactique de ces dispositions en fonction des niveaux d'étude des enfants et jeunes est donc souhaitée. En effet, les enfants et jeunes ne peuvent pas être considérés comme des professionnels à part entière. On a tout intérêt à les amener à la recherche avec un discours simple et qui reflète leur environnement ainsi que leurs quotidiennetés. On pourrait ajouter deux ou trois paragraphes sur l'attitude des enfants enquêteurs aussi.

L'originalité de ce projet porte sur quatre points fondamentaux. Il s'agit d'abord d'amener des enfants et des jeunes à développer une démarche méthodologique consistant à proposer une démarche qui intègre leur propre personne dans leur sujet d'étude. Ensuite, il s'agit d'amener ces personnes malgré leur jeune âge à faire une prise de conscience et un examen approfondi et critique de leur propre démarche scientifique.

En outre, l'exercice a permis aux enfants et jeunes de sortir des "mécanismes d'explications" qui donnent l'illusion de comprendre leur objet d'analyse de façon transparente tout en donnant la possibilité de comprendre leur habitus et leurs schèmes sociaux afin d'objectiver leur relation à l'objet. Pour toutes ces raisons, les enfants et jeunes ont joué un rôle fondamental au moment de la conception des outils de collecte et de la collecte des informations.

La présence des enfants et jeunes au sein des équipes de collecte a rassuré de nombreuses personnes sollicitées et interrogées. Des enfants et jeunes ont accepté d'être interrogés et sans gêne ils ont répondu aux questions posées le plus naturellement possible parce que tout simplement la présence d'enfants et de jeunes dans les équipes de recherche est une sorte de caution morale.

En clair, cette mission est un apprentissage de connaissances et un apprentissage de méthodes de travail et de savoir-faire mais aussi une expérimentation de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements.

Des récurrentes questions posées par des enfants et jeunes associés aux équipes de recherche, nous avons remarqué un désir de savoir, une forte envie de découvrir, une sorte d'ouverture d'esprit et de soif d'acquérir des connaissances sur des faits sociaux qui rythment le quotidien des populations du Sahel tels que le mariage d'enfant, les risques de recrutement des enfants dans les groupes armés, etc.

En résumé, nous pouvons retenir que cette étude a permis d'avoir une meilleure intelligibilité sur le profil des enfants et jeunes enrôlés dans les groupes armés, les stratégies des groupes armés pour enrôler les enfants, les mesures coercitives et d'incitation des groupes armés pour mobiliser des enfants et jeunes, la perception des enfants et des jeunes sur la recherche, l'enjeu de la participation des enfants et jeunes à la recherche, etc.

A cet effet, "initier des enfants et jeunes à la recherche devrait être fait le plus souvent possible et au profit de tous les enfants du Sahel" pour reprendre le vœu d'une grande partie de nos interlocuteurs au Niger, au Mali et au Burkina Faso.

3. Mariage d'enfants

Les données des Nations Unies montrent que les pays du Sahel ont les taux les plus élevés de mariages d'enfants au monde, et plus de la moitié des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. L'Afrique de l'Ouest est la région où la prévalence est la plus élevée.

Parmi les dix pays enregistrant les taux les plus élevés de mariages d'enfants, la moitié se situe dans cette région. Le Niger et le Mali sont les plus concernés avec une prévalence respectivement de 77 % et 61 % de mariages d'enfants.¹ Le mariage d'enfants persiste malgré les multiples projets mis en œuvre pour y mettre fin.

3.1. Profil du mariage d'enfants dans les sites de collecte

Le mariage forcé en tant que fait social présente des traits communs d'un pays à un autre. Mais, on note aussi des particularités qui mettent en exergue la singularité de ce fait quand on s'en tient aux données pays.

▪ Signes distinctifs à l'origine de la décision du mariage

L'âge est le premier indicateur à l'origine du mariage d'enfant des enfants (fille comme garçon). De façon générale, une analyse sexospécifique permet de noter que 91,6 % des enquêtés plébiscitent le mariage de la fille avant l'âge de 16 ans (Tableau 5). Pour le mariage des garçons, cette statistique n'est que de 48,4 %. Autrement dit, le mariage d'enfant est plus accentué chez la fille. Pour preuve, environ 44 % des enquêtes estiment que l'âge considéré comme prématuré pour le mariage du garçon se situe entre 16 et 18 ans. Toutefois, des filles comme des garçons peuvent être mariés avant l'âge de 12 ans.

Tableau 5 : L'âge considéré comme prématuré pour le mariage

	Pour le mariage de la fille			Pour le mariage du garçon		
	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Moins de 12 ans	479	14,6	14,6	57	1,7	1,7
Entre 12 et 14 ans	1280	39,0	53,7	331	10,1	11,8
Entre 14 et 16 ans	1245	38,0	91,6	1197	36,5	48,4
Entre 16 et 18 ans	246	7,5	99,1	1419	43,3	91,6
Plus de 18 ans	28	0,9	100,0	274	8,4	100,0
Total	3278	100,0	-	3278	100,0	-

Par ailleurs, les enquêtés (es) situeraient majoritairement l'âge idéal de la fille entre 16-18 ans (48,2 %) et celui du garçon au-delà des 18 ans (cf. Tableau 6).

Tableau 6 : L'âge idéal au mariage

	Pour le mariage de la fille			Pour le mariage du garçon		
	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Moins de 12 ans	13	0,4	0,4	8	0,2	0,2
Entre 12 et 14 ans	41	1,3	1,6	12	0,4	,6
Entre 14 et 16 ans	439	13,4	15,0	39	1,2	1,8
Entre 16 et 18 ans	1579	48,2	63,2	382	11,7	13,5
Plus de 18 ans	1206	36,8	100,0	2837	86,5	100,0
Total	3278	100,0	-	3278	100,0	-

¹ Aïssa Diarra, 'Mariages d'enfants au Mali et au Niger : comment les comprendre ?', *Le Monde d'Afrique*, 29 novembre 2018

On peut conclure alors que dans l’imaginaire des personnes interviewées, le mariage de la fille avant l’âge de 16 ans n’a pas une certaine acceptabilité morale. Seulement 15 % des interviewés donneraient leur accord pour ce genre de mariage. Mais, à propos des garçons, les interviewés (es) rejetteraient un tel mariage avant 18 ans.

De plus, la comparaison sexospécifique entre âge considéré comme prématuré et âge idéal au mariage permet de noter selon les enquêtés (es) un décalage entre « *ce qui est* » et « *ce qui devrait être* ». D’ailleurs, ces derniers sont très divisés sur l’égalité en matière d’âge de mariage (Tableau 7).

Tableau 7 : Position des enquêtés (es) sur l’égalité de l’âge de mariage entre les sexes

	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Totalement d’accord	758	23,1	23,1
Partiellement d’accord	929	28,3	51,5
Pas du tout d’accord	1383	42,2	93,7
Pas d’avis / Sans réponse	208	6,3	100,0
Total	3278	100,0	

A la limite, les réponses favorables et les réponses défavorables se neutralisent. Ces données permettent de mieux comprendre la différence de point de vue quant à l’âge prématuré et à l’âge idéal du mariage des filles et des garçons. Toutefois, le réseau de parenté joue un important rôle dans le mariage de la fille. En d’autres termes, la fille mariée prématurément a souvent un lien de parenté avec son mari (2217 sur 3278 soit 67,6 % des enquêtés). Le mari est souvent un cousin paternel (51,9 % des enquêtés) ou un cousin maternel (33,7 % des enquêtés). On peut donc dire que le mariage de la fille est réalisé à 85,6 % dans le tissu familial. Mais les filles mariées se retrouvent très souvent en union polygamique (66 % des enquêtés).

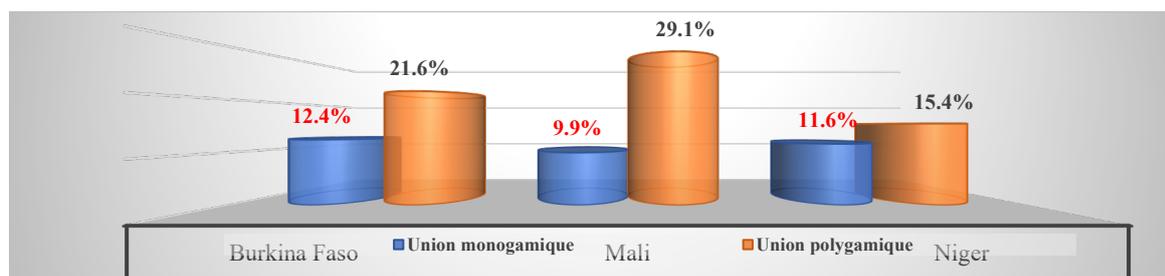


Figure 6 : Régime matrimonial des filles mariées prématurément par pays

Les données pays confirment cette tendance et on note 21,6 % de filles mariées prématurément en union polygamique au Burkina Faso, 29,1 % au Mali et 15,4 % au Niger. Une situation qui peut avoir des impacts sur la psychologie de ces adolescents et de ces jeunes. La période de l’adolescence étant une phase morphologique assez particulière et critique dans la vie d’un être humain, il est évident que ces adolescents peuvent mal vivre leur vie maritale.

Toutefois, ces considérations peuvent être atténuées par la différence d’âge idéal entre une fille et son mari. A ce propos, la tranche modale est 4-6 ans. Elle est plébiscitée par 36 % des enquêtés (es). De même, les enquêtés (es) ont tendance à rejeter de grandes différences d’âge (plus de 6 ans). Mais on note une particularité nationale (Figure 7).

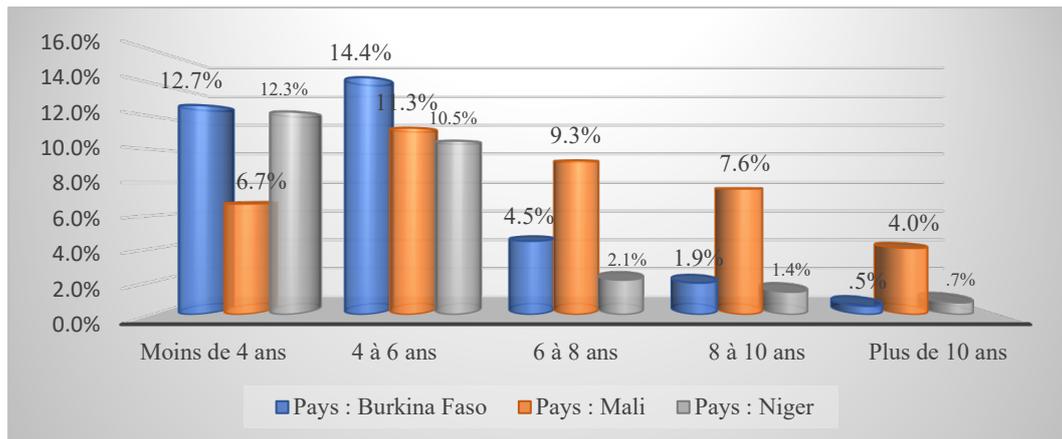


Figure 7 : Différence d'âge moyenne idéale entre une fille et son mari par pays

Au Niger, la différence d'âge la plus souhaitée est de moins de quatre ans (12,3 % des enquêtés). Si les personnes interviewées ont leur idéal en matière de différence d'âge entre le mari et la fille alors qu'est-ce qui peut expliquer le mariage de la fille ? L'enquête a permis d'identifier trois principaux signes précurseurs du mariage de la fille. Il s'agit par ordre hiérarchique de : l'âge (2583 enquêtés sur 3278 soit 78,8 %), la constitution physique (2440 sur 3278 soit 74,4 %) et les signes de puberté (1975 sur 3278 soit 60,3 %). Du point de vue morphologique, on peut affirmer sans risque de se tromper que ces trois paramètres s'interpénètrent. Par conséquent, « *Il y a des filles qui donnent l'impression d'être des femmes alors qu'elles sont très jeunes. Quand on les voit avec leur corps de femme on peut penser qu'elles ont 20 ou 25 ans alors qu'elles sont de petites filles. Elles sont données en mariage parce qu'elles ont un corps de femme* » (Rabyatou, 17 ans, Gothèye, Niger). Pour Amadou (20 ans, Kaya, Burkina Faso, « *À 14 ans, je trouve que c'est largement suffisant pour donner une fille en mariage sinon ce sera le vagabondage. Avec les téléphones, il est difficile de gérer les filles. Il y a du n'importe quoi avec leurs téléphones. Voilà pourquoi je pense qu'il faut donner les filles en mariage dès qu'elles ont les seins qui poussent sinon les parents risquent de le regretter* ».

▪ Le cercle de décision du mariage d'enfants

Dans certaines sociétés, les femmes ne suivaient pas les mêmes rites d'initiations que les hommes; car les rites des hommes les formaient pour la virilité, la domination et les prédisposaient à l'exercice de la force: c'était alors la puissance du patriarcat. Littéralement défini comme le règne du père, le patriarcat est un type familial caractérisé par la prépondérance du père sur tous les autres membres de la tribu. En Afrique de l'ouest en général et dans les pays étudiés en particulier marqués par un fort déterminisme religieux islamique, le pouvoir est masculin. L'homme est la figure d'autorité du ménage. On ne donne pas toujours la place aux tantes, aux grandes mères, à la femme en général. « *Lorsque l'on a décidé de me donner en mariage, ma mère n'a pas parlé. Elle n'a rien dit et elle n'avait rien à dire. On n'a pas demandé son avis non plus.* » (Adjara, 17 ans, Balayera, Niger). C'est le régime du patriarcat où la soumission à l'homme est de mise. De fait, la décision du mariage d'enfant même si elle émane du tissu familial, elle est presque toujours une décision masculine (Tableau 8).

Tableau 8 : Auteurs de la décision du mariage de la fille

	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Sexe du décideur	
				Masculin	Féminin
Son père	2.391	72,9	72,9	83,2	-
Son oncle	187	5,7	78,6		
Son grand-père	133	4,1	82,7		
Son mari	17	0,5	83,2		
Sa mère	396	12,1	95,3	-	12,1
Autres	154	4,7	100	-	-
Total	3.278	100	-	-	-

Pour 83,2 % des enquêtés (es), la décision de mariage de la fille vient souvent du père, de l'oncle, du grand-père ou du mari. La mère peut elle aussi être à l'origine du mariage de la fille mais comme d'autres acteurs mais leur proportion demeure faible par rapport à la part masculine. Cette situation confirme la perception des enquêtés (es) sur la prise de cette décision par l'homme (Figure 8).

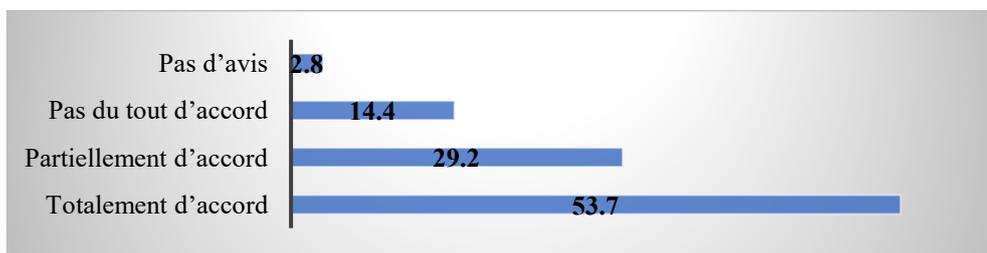


Figure 8 : Perception sur la décision du mariage d'enfant comme du ressort de l'homme

Seulement 14,4 % des enquêtés (es) sont catégoriquement contre le fait que le dernier mot à propos du mariage de la fille revienne à un acteur du genre masculin. En effet, « *le père de famille est le responsable de la famille. C'est à lui que Le Bon Dieu va demander demain s'il s'est bien occupé de ses femmes et de ses enfants. Je trouve que c'est tout à fait normal qu'il ait la responsabilité totale pour donner sa fille en mariage. Moi, me concernant, pour mon mariage, c'est mon père avec des parents et quelques-uns de ses amis qui sont allés voir mes beaux-parents pour mon mariage. Ma mère quelques jours après est partie avec ses sœurs remettre des pagnes, deux paires de chaussures et un foulard à mon épouse. Je trouve que mes parents ont fait le nécessaire. Aussi bien mes parents que leurs proches ont tous béni mon mariage* » (Moussa, 17 ans, Ayorou, Niger). Mais le père n'agit pas seul. Dans le contexte africain notamment ouest-africain, c'est la famille qui épouse. La femme n'est pas seulement l'épouse de son mari mais elle est avant tout l'épouse de la famille. Alors, le père décide mais n'agit pas seul comme nous le signale notre interlocutrice au cours d'un entretien.

« *C'est mon papa qui a tout décidé pour mon mariage. C'est lui qui a donné son accord et il a informé le reste de la famille. Mon oncle est venu avec du cola et du sel qui ont été distribués aux invités. C'est mon père qui a organisé les visites prénuptiales de ma belle-famille. Tout a été géré par mon père qui a délégué une partie de ses responsabilités à mes oncles. Ma mère, ses sœurs et ses proches n'ont fait que suivre ce que mon père a décidé* » (Adja, 16 ans, Koro, Mali).

▪ La décision du mariage d'enfant, une décision rationnelle

Une décision rationnelle n'est pas forcément une décision raisonnable. Elle est avant tout une décision basée sur un calcul. Qualifiée la décision du mariage d'enfant de décision rationnelle revient à considérer ce fait social comme le résultat d'actions individuelles qui cherchent à maximiser leur utilité. Dans cette approche, les facteurs mis en avant sont la protection de la fille des maladies sexuellement transmissibles, l'assurance de l'obéissance de la fille à l'égard de son mari, la préservation de la fille contre une grossesse avant une union maritale (Figure 9). En effet, « *Si une fille est mariée très jeune, je trouve que c'est une excellente chose aussi bien pour elle que pour ses parents. Ah oui, c'est une très bonne chose pour la fille et pour ses parents. Tous les deux sont déchargés d'un fardeau. Pour certains parents, c'est comme une épine qui est retirée aux pieds (rires) car à un certain âge si la fille n'est pas mariée ses parents ont peur qu'elle prenne une grossesse* » (Abdoul, 18 ans, Ayorou, Niger).

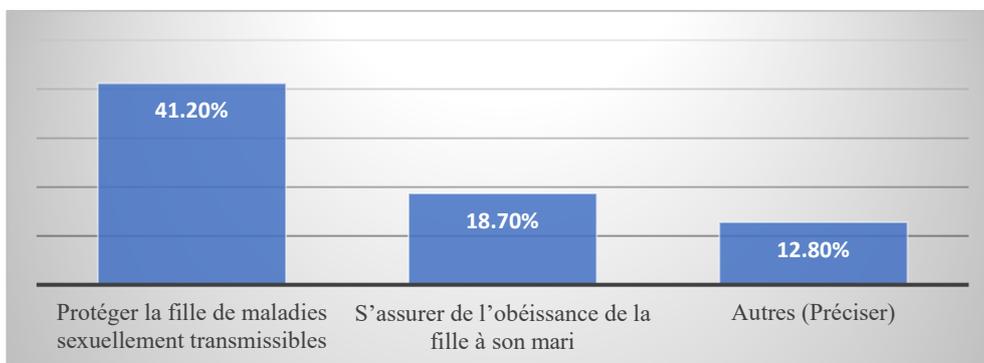


Figure 9 : Causes du mariage des filles

Ces facteurs évoqués par 72,66 % des enquêtés (es) soit 2382 sur 3278 reposent essentiellement sur une domination traditionnelle incarnée par le patriarcat. Il exerce un contrôle social en décidant de ce que la jeune fille doit faire

ou ne doit pas faire. Ce faisant, il conserve un réel pouvoir sur la société et notamment sur la fille et la femme : « La valeur de la femme dépend de son statut matrimonial. Notre fierté c'est d'avoir une fille mariée. C'est ça notre fierté. Tant que la fille ne se marie pas, elle n'a pas de valeur reconnue dans sa société » (Aissatou, Mariée, 16 ans, Gao, Mali). L'expression de ce pouvoir se manifeste par la perception que les enquêtés (es) ont du respect des coutumes et traditions relatifs au mariage des filles (Tableau 9).

Tableau 9 : Perception sur le respect des coutumes et traditions relatifs au mariage des filles

	Fréquence	Pourcentage valide
Totalement d'accord	1.288	39,3
Partiellement d'accord	1127	34,4
Pas du tout d'accord	653	19,9
Pas d'avis	210	6,4
Total	3.278	100,0

Seulement 19,9 % des enquêtés s'opposent réellement contre cet état de choses tandis que près de 40 % y sont totalement favorables. Par exemple, « Pour nous, la réussite de la femme c'est d'avoir un mari (...) les filles qui sont mariées sont plus respectées que celles qui n'ont pas de mari (...) Ici, les gens respectent bien les filles mariées » (Aissatou, 16 ans, Gao, Mali). Ce qui explique le poids des lois coutumières et traditionnelles sur la décision du mariage de la fille (Figure 10). Selon certaines croyances, « Il y a bien des pratiques traditionnelles et des croyances qui sont en faveur du mariage d'enfant. Ces pratiques encouragent les jeunes filles pour qu'elles se marient prématurément. Certaines pratiques traditionnelles et croyances soutiennent que se marier avant les premières règles serait même un moyen d'accéder au paradis » (Aicha, 15 ans, Originaire de Abala, Résidente à Maradi, Niger).

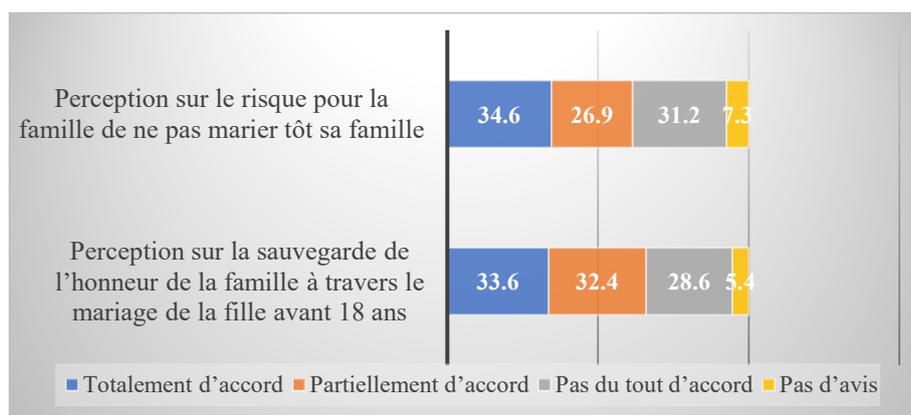


Figure 10 : Poids de quelques lois coutumières et traditionnelles sur le mariage d'enfant

On constate une fois de plus que pour tous les paramètres étudiés à savoir la perception sur la sauvegarde de l'honneur de la famille à travers le mariage de la fille avant 18 ans et la perception sur le risque pour la famille de ne pas marier tôt sa fille, la proportion d'enquêtés (es) systématiquement favorables dépasse celle d'enquêtés (es) catégoriquement défavorables. Par ailleurs, celle des personnes partiellement favorables est aussi très importantes. En effet, un de nos interlocuteurs nous soutiennent que :

« Si on ne trouve pas un mari à une fille avant 15 ans, on risque de le regretter. En laissant sa fille atteindre l'âge de 20 ans sans mari, cela peut amener de sérieux problèmes. (Rires). Elle peut un jour te présenter une grossesse et ce sera la honte pour toute la famille » (Moustapha, 51 ans, Père de famille, Kaya, Burkina Faso).

Ces perceptions entretiennent ainsi la pratique du mariage d'enfant chez la fille. Le milieu de vie de la fille c'est-à-dire son village, son quartier, etc. ou même ses parents peuvent utiliser une stratégie basée sur la rumeur pour contraindre les parents à marier leur fille ou à accélérer le processus du mariage. Selon Alexis Metzger et Annaig Oiry², la rumeur peut se définir comme une information inexacte ou exagérée qui se déforme à mesure qu'elle est

²Alexis Metzger et Annaig Oiry, « Spatialiser les rumeurs environnementales », *Géocarrefour* [En ligne], 93/1 | 2019, mis en ligne le 19 décembre 2019 (Consulté le 26 octobre 2022).

transmise de façon directe par le mode de bouche à oreille ou de façon indirecte, *via* un média informationnel (télévision, presse écrite...). Elle fait partie intégrante de notre quotidien et concerne chacun d'entre nous, alors même que nous prétendons aisément ne lui accorder aucun crédit et encore moins participer à sa transmission. Qu'elle amuse, intrigue, angoisse ou énerve, la rumeur est omniprésente. Il s'agira alors « *Quand les gens décident de donner une fille en mariage rien ne peut les arrêter. Des gens sont prêts à créer de fausses informations sur la fille, l'indexant qu'elle connaît un homme. C'est ainsi que des gens procèdent pour donner une fille en mariage* » (Aïcha, 15 ans, Originnaire de Abala, Résidente à Maradi, Niger). Pour ce faire, le mariage d'enfant est aussi souvent un moyen de régler des situations délicates et éviter le déshonneur de la famille que causerait une grossesse hors mariage. Plus vite une jeune fille est mariée, et plus les risques de grossesse hors mariage sont moindres. La pression sociale, bien qu'implicite, poussent alors les familles vers la décision du mariage avant même que leur enfant soit adulte. A travers les causes et les perceptions sur le phénomène, on perçoit beaucoup plus les intérêts familiaux que les intérêts intrinsèques de la fille.

« *De nombreuses familles ont pris la décision de faire marier leur fille dans l'espoir que celle-ci accède à de meilleures conditions de vie (...) des conditions meilleures que celles qui existent chez ses parents ; malheureusement ce n'est pas toujours le cas (...) parfois après quelques mois du mariage, des parents se rendent qu'ils se sont trompés seulement au nom de la parenté, il devient impossible d'engager le divorce (...) leur fille est obligée de vivre dans la souffrance. Moi je connais des parents qui ont engagé leur fille dans des ménages pauvres, pires que ceux de leurs parents (...) après ils sont obligés d'assister leurs enfants (...) ils offrent des vivres en cachette à leur fille pour éviter que les gens se moquent d'eux* » (Oumy, 21 ans, Gao, Mali).

Il ne faut pas occulter aussi le fait que le respect des coutumes implique le respect des détenteurs des lois coutumières : le patriarcat. Mais, son autorité même si elle est pesante, elle est quelque peu concurrencée par des perceptions qui nourrissent des contestations du phénomène (Figure 11).

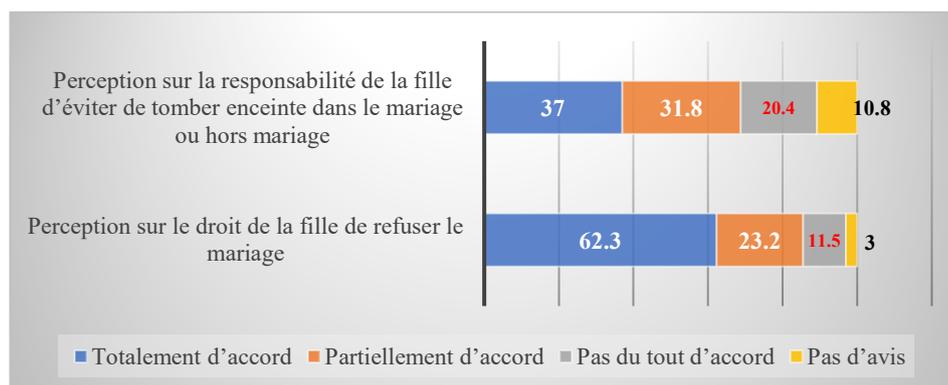


Figure 11 : Remise en cause de quelques faits liés au mariage d'enfant

Les interviewés (es) soutiennent à 62,3 %, le droit de la fille de refuser le mariage et encouragent à 37 % la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte dans le mariage ou hors du mariage. Ces tendances malgré leur importance n'ont pas réussi à mettre fin au phénomène, lequel fait objet de discussions sur plusieurs canaux encore que les victimes du mariage d'enfant ne sont pas forcément contre cette pratique. Cela transparait aisément dans les propos de Fama (17 ans, Tillabéry, Niger) :

« *J'avais 16 ans quand je me suis mariée. Avec l'aide de ma mère je me suis toujours bien comportée. Je n'ai jamais connu une relation sexuelle avec un homme. Je pense que les mamans ont un rôle important à jouer pour éviter de servir une grosse honte à la famille* ».

Canaux de discussion sur la question

D'un point de vue général, le mariage d'enfants n'est pas un sujet tabou. 54,1 % des enquêtés (es) soit 1775 sur 3278 affirment discuter du mariage d'enfants. D'un pays à un autre, on ne note pas une grande différence. Il est de 18,9 % dans les localités burkinabé (à Kaya et à Dori), 22,8 % dans celles du Mali (Koro, Gao et Ménaka) et 12,14 % dans la région de Tillabéry au Niger. Toutefois, au Niger, le nombre de personnes ne discutant de ce sujet semble être en hausse (14,6 %) par rapport à l'autre catégorie.

Ces échanges se font avec les parents (34,1 %), avec les amis de sexes différents (45,9 %) mais surtout avec les amis de même sexe (83,3 %). Le milieu religieux musulman étant très sexué, on comprend l'importance des discussions intrasexuelles. Il convient aussi de noter avec ces statistiques que le cadre familial est ne s'exclut pas des échanges sur la question. En effet, il est le cadre de décision du mariage d'enfant. Mais, on peut se poser des questions sur les sujets/thèmes de discussions et l'ambiance.

Par ailleurs, les lieux de discussion sur le mariage d'enfants sont très divers. On dénombre les réseaux sociaux (25,7 % des enquêtés qui discutent sur la question), l'école (29 %), le marché (20,8 %), les ateliers/séminaires/conférences (18,9 %). Les enquêtés (es) ont aussi entendu discuter du sujet. Dans ce contexte, les canaux de discussion sont la radio (77,1 %), la télévision (55,8 %), les réseaux sociaux (33,1 %), l'école (35,6 %), le marché (20,4 %), les ateliers/séminaires/conférences (19,9 %) et les autres (12,1 %). On constate qu'une place de choix est accordée aux médias. Ce qui se justifie aisément vu le groupe cible de l'étude (adolescents et jeunes). Ceci prouve que le mariage d'enfant n'est pas seulement un sujet de la sphère privée. Il transcende donc les frontières de l'espace privé et pourrait être considéré comme un important sujet de discussion. Mais, cela ne fait pas du mariage d'enfants un sujet ayant obtenu une consécration publique.

Toutefois, le mariage d'enfant n'est pas toujours un sujet de discussion pour certains enquêtés (1503 sur 3278). En effet, 42 % de ces derniers considèrent le mariage d'enfant comme un sujet tabou tandis que 51,2 % n'y trouvent aucun intérêt.

Une comparaison rapide permet de souligner que le nombre de personnes considérant le mariage d'enfant comme un sujet tabou est nettement supérieur au Mali (19 %) que dans les autres pays (respectivement 9,2 % et 13,8 % au Burkina Faso et au Niger). Le Burkina Faso est quant à lui, le pays qui enregistre le fort taux de personnes déclarant le mariage d'enfant comme un sujet sans intérêt (19,7). Ce taux est de 19 % au Mali et de 16,6 % au Niger.

3.2. Perception sur le mariage d'enfant

Ace niveau, les enquêtés (es) se sont prononcées sur les conséquences (Figure 12) et les avantages du mariage d'enfant. Ils reconnaissent à 83,7 % (2744 sur 3278) que le mariage d'enfant à des conséquences et à 31,1 % (1019 sur 3278) qu'il a aussi des avantages. A première vue, la proportion des enquêtés (es) abordant les conséquences est nettement différente de celle mettant l'accent sur les avantages.

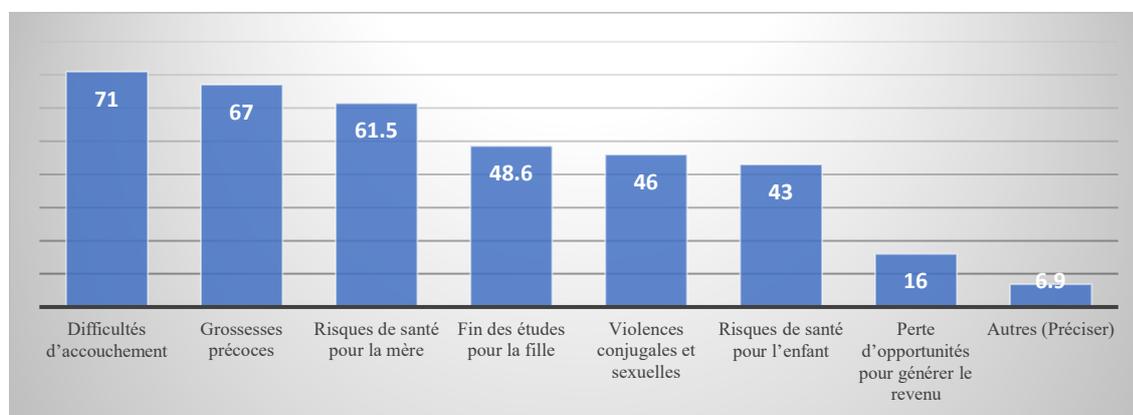


Figure 12 : Conséquences du mariage d'enfant

On peut regrouper ces conséquences en trois catégories : les conséquences relatives à la santé de la fille mariée précocement, les conséquences relatives à son éducation et les conséquences économiques. Les premières ont trait à la grossesse précoce, aux difficultés d'accouchement de la fille, aux risques de santé pour la fille-mère et à son enfant. C'est la catégorie la plus mise en évidence.

« Une fille qui se marie prématurément peut facilement connaître beaucoup de difficultés aussi dans sa vie de ménage qu'au moment de la grossesse. Étant très jeune et par manque d'expérience ; elle a du mal à bien gérer son foyer. Lorsqu'elle prend une grossesse, elle peut connaître de sérieux problèmes au moment de l'accouchement. Sa vie et celle de son enfant sont en danger. Ici on a connu des cas de décès de jeune fille au moment de l'accouchement mais les gens s'arrangent toujours pour éviter d'en parler » (Kadi, 15 ans, Koro, Mali).

Les conséquences sur l'éducation de la fille concernent selon les enquêtés (es) la fin des études. Cela pourrait expliquer dans une certaine mesure le faible niveau d'instruction évoqué dans les caractéristiques sociodémographiques. Les conséquences économiques quant à elles sont liées aux pertes d'opportunités pour générer le revenu. Dans ce cas, le départ de la fille du cercle familial provoque une perte de revenus car elle aidait le ménage pour diverses tâches et diverses activités économiques.

Mais, les raisons avancées pour justifier les avantages ne sont pas sans intérêt (Figure 13).

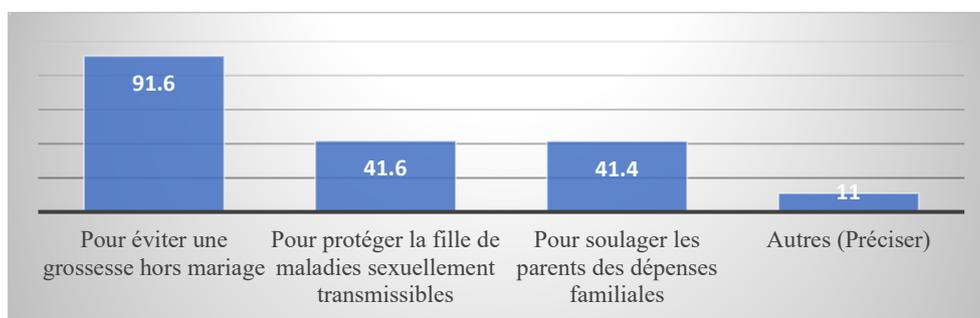


Figure 13 : Avantages du mariage d'enfant

Elles prennent l'antipode des conséquences du mariage d'enfants selon les enquêtés (es) et soulignent les causes du mariage d'enfants chez la fille. C'est sans doute la quête et la réalisation de ces avantages qui conduisent au mariage d'enfants de la fille. Mais le mariage d'enfants ne règle pas pour autant les difficultés économiques des ménages. Au total, on peut supposer que c'est le besoin voire le souci de soigner leur image sociale qui pousse les parents à marier prématurément les filles. Ce qui n'est pas sans conséquences ni sur la fille ni sur le ménage. Pour cette raison, la lutte contre le mariage d'enfant peut être envisagée. De façon générale, la lutte contre le mariage d'enfant est considérée comme un problème devant trouver une solution. Cette lutte est une lutte essentielle (fortement suggérée) selon 49,5 % des enquêtés tandis que 35,9 % la considère comme une lutte incontournable. Du point de vue de l'analyse pays, la lutte est plus essentielle selon les enquêtés (es) du Mali (15,9 %), plus incontournable (23,9 %) selon ceux du Burkina Faso. Le Niger (13,3 %) enregistre le fort taux d'enquêtés (es) qualifiant cette lutte de non indispensable. Toutefois, des voix discordantes à propos de cette lutte existent aussi (14,6 %). On ne note pas une grande différence du point de vue genre dans l'analyse de ces considérations (Figure 16).

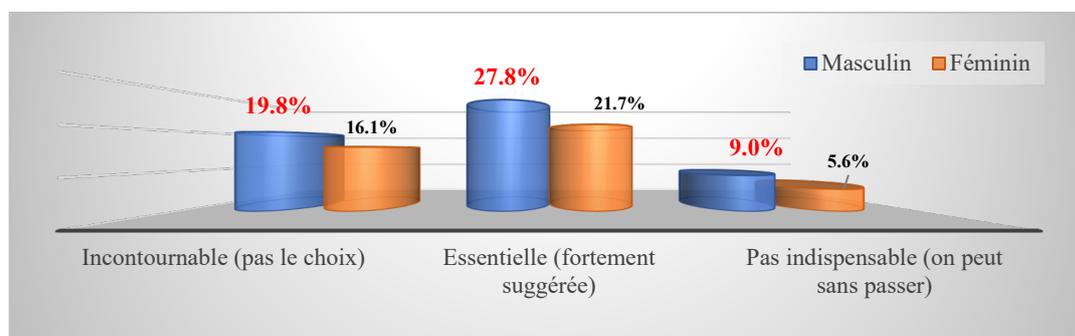


Figure 16 : Perception sur le type de lutte contre le mariage d'enfant en fonction du sexe

Nous signalons que 19,8 % d'enquêtés de sexe masculin et 16,1 % d'enquêtés de sexe féminin déclarent la lutte contre le mariage d'enfant comme une lutte incontournable. Aussi, 27,8 des personnes enquêtées de sexe masculin et 21,7 % de sexe féminin considèrent que cette lutte est essentielle. Les plus faibles sont obtenus pour les deux sexes dans la catégorie de lutte non indispensable soit 9 % et 5,6%. Au total, on peut dire que la lutte contre le mariage d'enfant est une lutte recommandée par nos interlocuteurs. Cette lutte peut passer par des stratégies.

3.3. Stratégies de lutte contre le mariage d'enfant

La prévention du mariage d'enfant chez la fille peut passer par un certain nombre de points comme l'éducation scolaire des filles, l'application de la loi, la sensibilisation auprès des parents, la sensibilisation auprès des autorités locales, la sensibilisation auprès des enfants et des jeunes pour les informer de leurs droits, la déclaration de naissance des enfants pour éviter le mariage d'enfants, etc.

La sensibilisation est présente comme un important outil de lutte contre le mariage d'enfant. Elle paraît être également la solution la mieux adaptée car il s'agit pour l'essentiel de changer les représentations sociales sur le phénomène pour un changement de comportement. Mais, la sensibilisation doit aussi être soutenue par l'application rigoureuse des textes qui encadrent les droits de la personne humaine et en particulier le droit des enfants.

Par ailleurs, l'éducation scolaire de la fille est perçue aussi comme un moyen de l'arsenal de lutte. Comme le dit l'adage, « *éduquer une fille, c'est éduquer une nation* ». Par l'éducation de la fille, on peut donc renverser les tendances lourdes qui freinent son émancipation et facilitent le mariage d'enfant. En somme, les stratégies de lutte reposent sur la protection et la réparation du droit de la jeune fille. Seulement comme nous le fait mentionner une personne interrogée au Burkina Faso, la lutte contre le mariage d'enfant ne se fait pas avec facilité.

« Ceux qui luttent contre le mariage d'enfants ne s'affichent pas par peur d'être stigmatisés. Les ONG locales se battent quotidiennement mais il y a des résistances. Souvent des gens qui veulent nous soutenir dans la lutte contre le mariage d'enfant ont peur de s'afficher. Elles ont peur d'être stigmatisées. Nous faisons pas mal d'activités mais les résultats sont encore timides » (Membre de l'Association SOS Jeunesse et Défis, Ouagadougou, Burkina Faso).

3.4. Le mariage d'enfant, une discrimination directe du droit de la fille

Le mariage d'enfant est une discrimination directe du droit de la fille. En effet, elle repose des préceptes coutumières/traditionnelles qui n'ont aucune valeur juridique et qui consacrent une violence ouverte et flagrante du droit de la fille.

3.4.1. Non-respect des droits positifs en matière de mariage

Le mariage d'enfant a comme principal déterminant l'âge de la fille. Mais cet âge n'est pas toujours l'âge réglementaire pour le mariage de la fille. Au Mali, dans le nouveau code de la famille, l'âge légal du mariage de la fille est de 16 ans³. Le Code civil nigérien quant à lui fixe l'âge minimum du mariage à 15 ans pour les filles tandis qu'au Burkina Faso, cet âge est de 17 ans. Mais, les données de terrain prouvent une méconnaissance du droit (Figure 17).

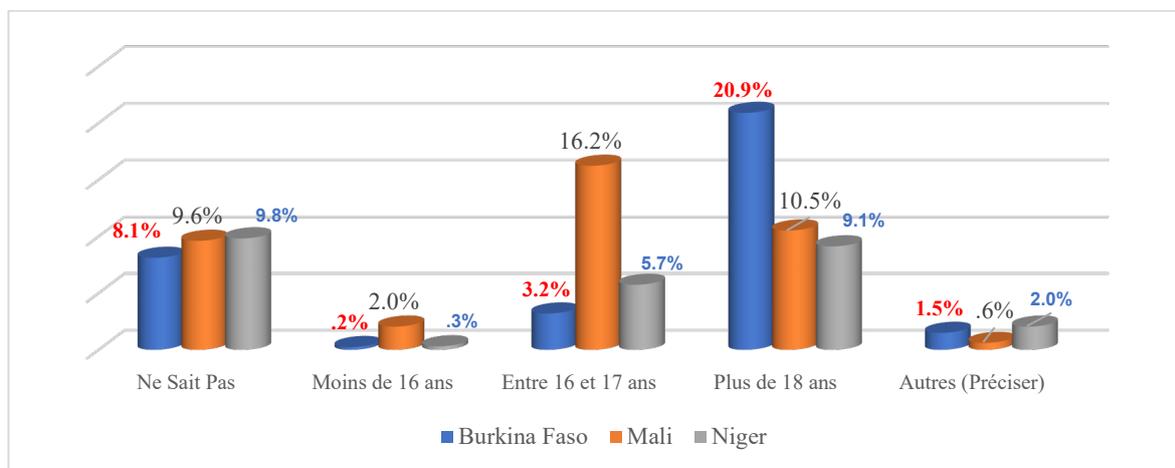


Figure 17 : Âge officiel de mariage des filles par pays

Excepté le Mali qui enregistre le taux le plus élevé (16,2 %) dans la catégorie appropriée (16-17 ans), les enquêtés (es) des autres pays n'ont pas indiqué la tranche d'âge attendue. De plus, 903 enquêtés (es) soit 27,5 % de l'échantillon ignorent l'existence de telles dispositions. De façon générale, 64,7 % des enquêtés (es) soit 2121 sur 3278 ignorent l'existence des lois sur le mariage d'enfants.

On dénombre des taux presque similaires d'un pays à un autre : 21 % au Burkina Faso, 22 % au Mali et 21,8 % au Niger. De fait, la pratique du mariage d'enfants traduit une violation du droit en vigueur dans ces pays. Mais, la violation des lois est aussi encouragée par l'absence de sanctions de la part de l'État et surtout le poids des dispositions coutumières/coutumières.

³ Le nouveau Code de la famille malien : droits fondamentaux bafoués, discriminations consacrées, www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/le-nouveau-Code-de-la-famille#:~:text=L%C3%A2ge%20l%C3%A9gal%20du%20mariage,%C3%A0%20partir%20de%2015%20ans (Consulté le 15 novembre 2022)

Les trois pays sont d'ailleurs en marge de l'application des conventions internationales qui fixent l'âge de mariage à 18 ans. Dans ce contexte, la situation des filles est dans un état critique. Le Niger enregistre le taux de mariage d'enfants le plus élevé au Sahel et les filles des zones rurales sont significativement plus susceptibles d'être mariées avant 18 ans. Le taux de mariage d'enfants est le plus élevé parmi les familles les plus pauvres, et ce taux ne tombe qu'en dessous de 50 % dans le quantile le plus riche.

Au Niger, il est estimé que 76 % des filles sont mariées avant leurs 18 ans et 28 % avant leur 15^{ème} anniversaire. Selon l'UNICEF, le Niger a le taux le plus élevé au monde en ce qui concerne les mariages d'enfants. Cette pratique touche les enfants des zones rurales plus que ceux des zones urbaines du pays. En outre, les filles qui ont bénéficié d'une éducation sont généralement moins exposées à ces mariages que celles qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école.

Plus la famille est pauvre, plus la fille risque d'être soumise à cette pratique pour des raisons économiques. Un amendement au Code civil a fait passer l'âge légal du mariage à 21 ans pour les garçons et les filles (Code civil, art. 144, 148 et 158) – ce qui n'empêche pas les enfants d'être toujours donnés en mariage, avec le consentement de leurs parents, à un âge plus prématuré. De plus, aucune sanction n'est imposée par la loi pour le mariage d'enfants. Les juges ne disposent d'aucun instrument leur permettant d'annuler un mariage si une fille intente une action en justice (le mariage peut être contesté après un an par les parents ou par la fille elle-même).

Au Burkina Faso, le code permet aux filles de se marier à 15 ans si un tribunal est d'accord et que les deux partenaires y consentent (Code Des Personnes et de La Famille, 1989)⁴. Cependant, les lois sur le mariage ne s'appliquent qu'aux mariages enregistrés au niveau civil - pas aux mariages traditionnels ou religieux, qui sont beaucoup plus communs (Amnesty International, 2016⁵). Sous la loi, les femmes et les hommes ont tous deux également le droit de se marier (*Burkina Faso Constitution Du 11 Juin 1991 (Version Du 11 Juin 2012)*, 2012)⁶.

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont donc des pays qui souffrent d'effectivité du droit international non seulement en matière d'âge de mariage de la fille mais également en matière d'égalité de genre. Les contextes nationaux se développent dans un dualisme juridique où le droit positif concurrence le droit coutumier sans s'imposer. Mais, il existe des situations où le droit positif nourrit aussi le droit coutumier en favorisant le mariage d'enfant. Cet aspect est mis en relief par la définition juridique d'un âge de 15 ans pour le mariage de la fille.

Toutefois, les enquêtés reconnaissent l'existence de canaux de discussions et d'informations sur le droit en matière de mariage de la fille. Ces canaux sont par ordre d'importance la radio (79,3 %), la télévision (64,6 %), l'école (43,4 %), les réseaux sociaux (39,5 %), les ateliers/les séminaires et les conférences (33,6 %) et le marché (21,5 %). En vertu du principe selon lequel « Nul ne saurait ignorer la loi », des sanctions contre le mari et la fille, les parents du mari et ceux de la fille sont proposées par les enquêtés (es) pour lutter contre ce phénomène.

3.4.2. Décrochage scolaire et remise en cause du droit à l'instruction/éducation

Le droit à l'instruction est un droit universel. Il est consacré par plusieurs textes nationaux et internationaux. Mais ce droit se heurte également à plusieurs considérations et à plusieurs perceptions qui impactent sa mise en œuvre. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger comme dans beaucoup de pays à travers le monde, le droit à une instruction est diversement apprécié selon les communautés et selon les sexes. La perception selon laquelle une fille ne saurait allée à l'école reste très dominante dans un certain nombre de pays. Autrement dit, pour cette perception, l'instruction et l'éducation de la fille ne sont pas prises en compte. En effet, la finalité de ce parcours scolaire ne servirait à rien parce que la fille est appelée à se consacrer à la sphère domestique où elle devra s'occuper des personnes vulnérables de la maison, de son mari et surtout des tâches domestiques. Ce genre de perception n'a pas complètement disparu. En effet, la figure 18 permet aisément d'en faire cas.

⁴ Code des personnes et de la famille au Burkina Faso, no. AN VII 0013/FP/PRES (1989).

<https://www.refworld.org/docid/3ae6b4da27.html>

⁵ Amnesty International. (2016). *Coerced and Denied: Forced marriages and barriers to contraception in Burkina Faso* (AFR 60/3851/2016). Amnesty International.

⁶ *Burkina Faso Constitution du 11 juin 1991 (Version du 11 juin 2012)*, (2012) (testimony of Government of Burkina Faso). <https://mjp.univ-perp.fr/constit/bf2012.htm>

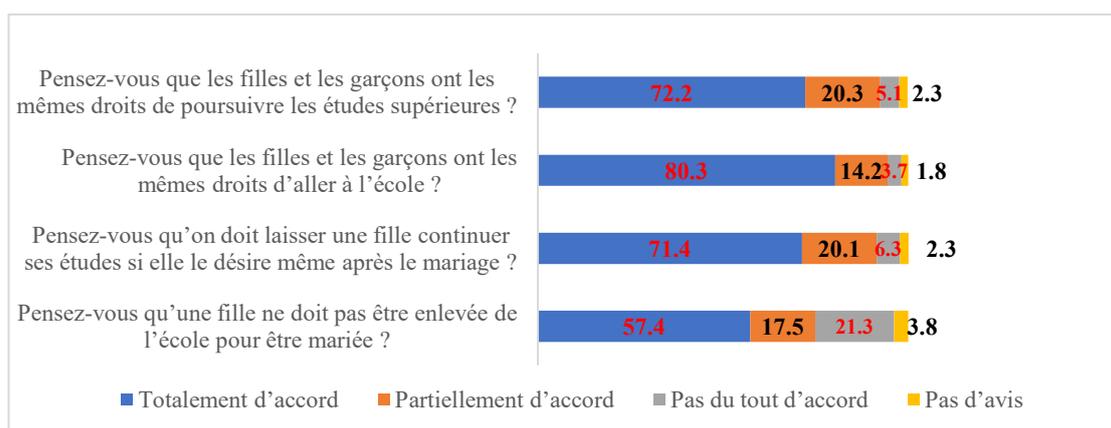


Figure 18 : Perception sur le parcours scolaire des filles

On a enregistré de fortes proportions qui mettent l'accent de façon catégorique sur le droit à l'instruction des filles, le droit de poursuivre ses études après le mariage mais aussi l'égalité des droits en matière d'études supérieures. Mais, les enquêtés (es) soit environ 20 % ont manifesté leur désaccord sur le fait de laisser la fille poursuivre ses études sans la faire marier ("ne pas l'enlever de l'école"). Sur ces 20 %, on dénombre 9 % au Niger (le taux le plus élevé) contre environ 6 % pour chacun des deux autres pays. Cela suppose que le mariage aurait plus de valeur que les études de la fille. Et donc, c'est le droit de la fille qui est menacé.

3.5. Le niveau d'informations sur la santé de reproduction

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé reproductive implique que toute personne peut avoir une vie sexuelle responsable, satisfaisante, et sûre et qu'elle a la capacité à se reproduire et la liberté de choisir des enfants si elle le souhaite et quand elle le désire. La santé de reproduction est de ce fait une problématique majeure en Afrique en général et en Afrique subsaharienne en particulier marquée par des représentations assez défavorables à la limitation des naissances et donc de fortes natalités. Le Niger enregistre en 2019 un taux de natalité de 6,82 enfants par femme. Le Mali et le Burkina Faso réalisent respectivement 5,78 enfants/femme et 5,11 enfants/femme pour la même année.

Toutefois, les enquêtés (es) de ces différents pays soit 2.234 sur 3.278 soit 68,2 % de l'échantillon reconnaissent l'existence de bonnes pratiques de santé de la reproduction. Pour ces derniers les bonnes pratiques de santé de reproduction relèvent un spectre relativement large (Tableau 10).

Tableau 10 : Les bonnes pratiques de santé de reproduction selon les enquêtés (es)

	Fréquence	Pourcentage valide
Espacement de naissance	1818	81,4
Allaitement exclusif	1254	56,1
Utilisation du préservatif / de la pilule	880	39,4
Soin et dépistage prénatal	1145	51,3
Accouchement assistée par un personnel de santé qualifié	1509	67,5
Autres	33	1,5

La perception des enquêtés (es) sur les bonnes pratiques de santé de reproduction sont relativement en phase avec la définition de l'OMS. Ce qui suppose de bonnes sources d'informations sur la question. D'après les données de terrain, les sources d'information sont par ordre de priorité : la radio (79,9 % des enquêtés), la télévision (54,3 %), environ 30 % pour l'école, la famille, les réseaux sociaux pris isolément et enfin 20 % pour les ateliers/séminaires/conférences.

Malgré cet état de choses, les enquêtés (es) ne discutent pas toujours des bonnes pratiques de la santé de reproduction. Près de la moitié des enquêtés (es) soit 1706 sur 3278 (48 % des enquêtés) déclarent ne pas avoir eu des discussions sur le sujet. Ce qui suppose que la santé de reproduction n'est pas un sujet d'intérêt ou le pouvoir patriarcal ne permet pas de lui donner un intérêt en ce sens que c'est l'homme qui décide souvent de ces paramètres.

Pour la moitié restante, les sujets de discussion sur la santé de reproduction se tiennent pour la plupart exclusivement avec des amis de même sexe (85,2 % des enquêtés) ou avec des amis de sexes différents (49,1 % des enquêtés). Très peu d'enquêtés (es) soit 34 % affirment tenir des discussions sur la santé de reproduction dans le cadre familial c'est-à-dire avec les parents.

Mais, la santé de reproduction peut être affectée par les violences basées sur le genre (VBG). 63,4 % des enquêtés (es) a déjà entendu parler de VBG. Les sources d'informations sur les VBG sont la radio (79,3 % des enquêtés), la télévision (58,2 %), les réseaux sociaux (33,8 %), l'école (32,6 %), les ateliers / conférences / séminaires (23 %) et les autres notamment les ateliers / séminaires / conférence avec respectivement le marché (17,6), les ateliers / séminaires / conférence avec 23 % et les autres (11,8). A travers ces sources d'informations, les enquêteurs ont élaboré des représentations là-dessus (Figure 19).

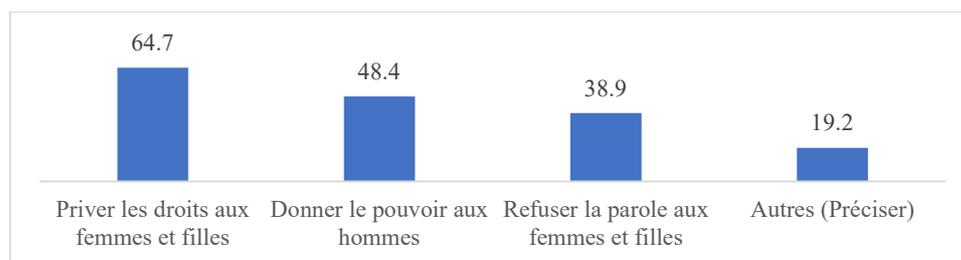


Figure 19 : Contenu des représentations sur la Violence Basée sur le Genre

Pour ces derniers, les VBG équivalent à :

- La privation des droits des femmes et des filles (64,7 % des enquêtés) ;
- La confiscation des pouvoirs par les hommes (48,4 % des enquêtés) ;
- Le refus d'accorder la parole aux femmes et aux filles (38,9 %) ;
- Les autres (19,2 %).

Ces représentations sont peut-être le symbole de ce que les jeunes filles vivent ou peuvent vivre au sein de leur communauté. En effet, *"toute représentation est représentation de quelque chose"*.

Selon les propos des acteurs interrogés, nous pouvons mentionner que les vulnérabilités liées au genre exposent les filles à un risque accru de violence avec parfois des conséquences sur les soins et l'assistance à apporter à ces populations.

Il faut également noter que la situation d'insécurité encourage des parents à donner leurs filles en mariage. Pour certains parents l'Idéal est de la faire marier prématurément, avant les 18 ans de la fille, car c'est une manière de les protéger des groupes armés qui, selon certaines personnes interrogées, sont plus respectueux vis-à-vis des filles mariées que de celles qui ne le sont pas.

Ainsi, le mariage est une sorte de pare-vent pour les filles mariées sans leur assurer de bénéficier de tous leurs droits. Sur ce plan, il faut rappeler qu'en plus de leur avis qui n'est pas pris en compte au moment de leur entrée en vie conjugale, des filles malgré leurs compétences, comme cela nous a été signalé par des enseignants à plusieurs reprises *« elles sont souvent victimes de discrimination, d'inégalité des chances, de violence physique, psychologique et sexuelle »*, une situation qui a pris des proportions importantes avec les mariages prématurés qui cherchent à les protéger des groupes armés.

4. Risques de recrutement des enfants dans les groupes armés

La problématique des enfants associés aux groupes armés émerge dans les pays étudiés de la crise politique et sécuritaire qui fragilise les États et l'institution scolaire. De fait, elle constitue un sujet d'intérêt pour le devenir de ces États.

4.1. Profil des enfants enrôlés plus facilement dans les groupes armés

On retrouve dans les groupes armés plusieurs enfants d'âge et d'origine divers. Dans l'imaginaire des enquêtés (es), tous les âges sont censés se retrouver dans les groupes armés. Selon les enquêtés (es), les tranches les moins représentées dans les groupes armés sont les moins de 10 ans et les 10-12 ans tandis que les individus ayant plus de 14 ans sont majoritairement représentés. A ce niveau, on ne note pas de différence entre les pays. Il s'agit donc d'un effectif relativement jeune (Figure 26). Mais, ce sont aussi des recrues d'origine sociale très diverse.

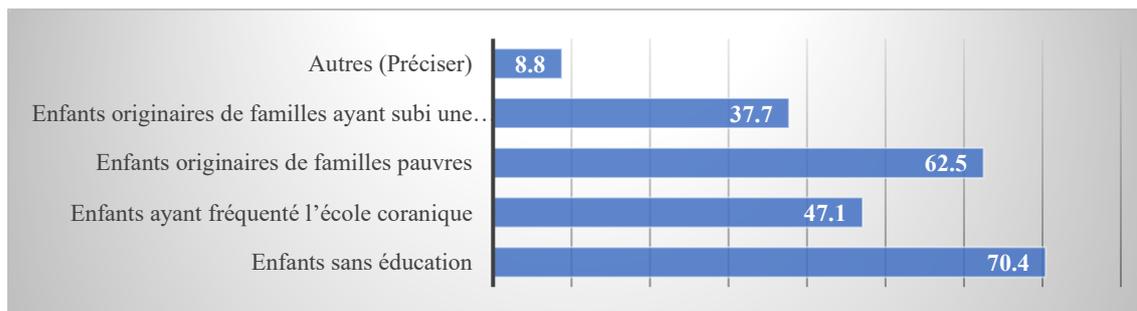


Figure 27 : Origines des enfants enrôlés dans les groupes armés

Nos enquêtes nous renseignent que les enfants enrôlés dans les groupes armés sont le plus souvent sans éducation, et issus de familles pauvres et d'écoles coraniques. On y retrouve également des enfants issus de familles ayant subi une attaque armée.

- Des enfants sans éducation : 70,4 % des enquêtés (es) dont 39,8 % d'enquêtés de sexe masculin et 30,6 % d'enquêtés de sexe féminin avec au total 69,5 % des enquêtés du Burkina Faso ; 73,3 % du Mali et 67,6 % du Niger ;
- Des enfants issus des écoles coraniques : 47,1 % des enquêtés (es) dont 26,6 % d'enquêtés de sexe masculin et 20,5 % d'enquêtés de sexe féminin avec au total 56,4 % des enquêtés du Burkina Faso ; 54,8 % du Mali et 24,3 % du Niger ;
- Des enfants de familles pauvres : 62,5 % des enquêtés (es) dont 37,5 % d'enquêtés de sexe masculin et 26,8 % d'enquêtés de sexe féminin avec au total 58,6 % des enquêtés du Burkina Faso ; 68,6 % du Mali et 58,7 % du Niger ; et
- Des enfants dont les familles ont subi une attaque armée : 37,7 % des enquêtés (es) dont 20,9 % d'enquêtés de sexe masculin et 16,8 % d'enquêtés de sexe féminin avec au total 30,9 % des enquêtés du Burkina Faso ; 53,2 % du Mali et 23,9 % du Niger.

Les personnes interrogées au Niger mettent très peu l'accent sur les enfants issus des écoles coraniques. La même tendance s'observe chez les enquêtés (es) du Burkina Faso et du Niger en ce qui concerne les enfants dont les familles ont subi une attaque armée. Toutefois, nos enquêtes nous signalent que les enfants recrutés par les groupes armés sont exclusivement issus des classes sociales défavorisées.

En effet, les enfants fréquentant les écoles coraniques ne relèvent pas seulement des familles pauvres. Faire l'école coranique est un précepte de la religion musulmane. On peut donc retrouver dans ces écoles des enfants de toutes les couches sociales, pauvres comme riches. Ce sont très souvent des parents (cousin, etc.), des camarades de classe, des voisins, etc. avec qui, ils sont ensemble depuis longtemps. Les écoles coraniques semblent jouer un grand rôle dans le travail psychologique et le recrutement des enfants.

« Il faut reconnaître qu'avant même l'avènement des groupes armés surtout ceux des terroristes, les parents se disaient que l'école occidentale mène à l'enfer. Pour eux être contre l'école veut dire être un bon croyant. Cela facilite aujourd'hui le travail des groupes armés qui disent que celui qui fait l'école du Blanc ira en enfer. Tu vois les jalons pour enrôler les jeunes sont posés depuis longtemps ! » (Parent d'élève, Djibo, Province du Soum, Région du Sahel, Burkina Faso).

Cette typologie des enfants met également en exergue les stratégies utilisées. A ce sujet, la présence des enfants originaires des familles ayant subi des attaques des groupes armés est le symbole de l'expression de la coercition et de la manifestation d'une vengeance. Le groupe armé comme institution pour sortir de la précarité n'est pas à sous-estimer

4.2. Stratégies des groupes armés pour enrôler les enfants

Les stratégies du recrutement des enfants dans les groupes armés sont multiples. Les personnes enquêtées ont souligné des discours axés sur le paradis mais il y a aussi la contrainte et la défense de la communauté.

Au cours de discussions au Burkina Faso et au Niger, des acteurs aux profils différents nous ont confirmé que le paradis revenait dans le discours des enfants et jeunes.

« Les groupes armés attirent les jeunes pour deux choses, l'argent et le discours qui renvoie à la foi. Ceux qui recrutent pour les groupes armés savent qu'aucun jeune ne peut se démarquer de ces deux choses. Ils font des promesses soit pour le bonheur ici-bas soit pour une récompense dans l'au-delà. Avec ces stratégies,

de nombreux jeunes finissent par les rejoindre. Ils disent aux jeunes au moment de les accueillir "Vous avez bien fait de venir combattre pour Dieu et vous irez au paradis" avant de les offrir de l'argent en guise de cadeau d'accueil » (Enseignant. Abala. Niger).

« Il faut reconnaître qu'avant même l'avènement des groupes armés surtout ceux des terroristes, les parents se disaient que l'école occidentale mène à l'enfer. Pour eux être contre l'école veut dire être un bon croyant. Cela facilite aujourd'hui le travail des groupes armés qui disent que celui qui fait l'école du Blanc ira en enfer. Tu vois les jalons pour enrôler les jeunes sont posés depuis longtemps ! » (Parent d'élève. Djibo. Province du Soum. Région du Sahel. Burkina Faso).

« Les groupes armés ont deux façons de procéder dans leur stratégie d'enrôlement. Il y a d'abord l'endoctrinement qu'ils réussissent bien en faisant croire aux enfants que le fait d'adhérer à leur groupe est synonyme d'une rétribution divine pour le paradis. C'est une manière de capter facilement le jeune n'ayant pas encore une base solide spirituelle. Ensuite, l'autre volet, c'est la proposition des motos, des portables, de l'argent, etc. Ils font dans l'ensemble aux jeunes des promesses pour une belle vie ici et dans l'au-delà etc. » (Agent Humanitaire. Originaire de Djibo. Province du Soum. Région du Sahel. Burkina Faso).

« Les groupes armés proposent aux jeunes des motos, des téléphones, de l'argent, etc. Ils font aux jeunes des promesses qui touchent directement leur foi. Ces groupes armés pour la plupart du temps font croire aux jeunes qu'intégrer un groupe armé est synonyme de Djihad, et la récompense c'est le paradis » (Membre d'une association. Djibo. Province du Soum. Région du Sahel. Burkina Faso).

Le discours axé sur le paradis est un discours religieux assimilant l'action des groupes armés à la guerre sainte. La promesse du paradis dans ce contexte faisant référence à une promesse de statut de héros, elle trouve dans une certaine mesure un écho favorable auprès des jeunes et enfants de la religion musulmane, fortement représentés dans les pays étudiés.

Le fait de se référer à la fibre identitaire par des membres des groupes armés peut jouer aussi un rôle dans le recrutement. Il s'agit d'amener l'enfant à réaliser que son groupe ethnique est marginalisé ou victime des affres d'autres groupes armés ou des forces régulières. L'enfant est investi d'un devoir moral de sauver l'honneur de son groupe ethnique en le défendant.

« Il y a des cas où des opérations militaires sont perçues par des populations locales comme des agressions. C'est le cas lorsqu'un chef de famille perd la vie à la suite d'une opération militaire. Dans de pareilles situations, des familles se révoltent et pour une question d'honneur soit elles encouragent les jeunes à rejoindre les groupes armés soit elles ne retiennent pas leurs enfants qui souhaitent prendre des armes pour se venger des militaires. C'est souvent l'occasion pour les groupes armés d'offrir leurs services aux familles. Pour enrôler des jeunes, les groupes armés mettent en avant au moment de leurs prêches la question d'honneur et l'esprit de vengeance. C'est une stratégie qu'ils ont mis en place pour mobiliser davantage » (Membre d'une association, Djibo, Province du Soum, Région du Sahel, Burkina Faso).

Le travail d'ordre psychologique s'ajoute à l'action dogmatique du discours à caractère religieux. En ce sens, la contrainte est un excellent facteur de domination car l'enfant peut rejoindre individuellement les groupes armés ou par l'entremise de ses parents obligés de laisser faire. Il y a certaines familles qui sont obligées d'encourager leurs enfants à devenir des combattants dans les groupes armés djihadistes ; c'est une manière pour elles de pouvoir rester sur place, dans leur village, et de pouvoir continuer à exercer leurs activités sans être victimes d'attaques. Mais, elles peuvent aussi inciter l'enfant à rejoindre le groupe dans la perspective d'une insertion dans la fonction publique.

« Certains parents encouragent leurs enfants à rejoindre les groupes armés pour qu'ils soient recrutés plus tard par l'armée nationale dans le cadre du DDR. Ils n'ont pas tort parce que beaucoup de personnes ont pu rejoindre l'armée alors qu'ils étaient avant des combattants dans les groupes armés » (Accompagnateur Technique en Protection des Enfants, Gao, Mali).

Une telle prédisposition est renforcée avec le discours des groupes armés.

« Les groupes armés disent aux enfants qu'en étant avec eux, ils pourront un jour être recrutés par l'armée nationale dans le cadre du processus de Désarmement - Démobilisation - Réinsertion (DDR) » (Un expert de la protection des enfants, Gao, Mali).

Mesure centrale de l'Accord de paix signé en mai et juin 2015 entre le Gouvernement du Mali et les deux coalitions de mouvements signataires, le DDR vise à désarmer les groupes armés en intégrant les ex-combattants dans les forces de sécurité et de défense ou en facilitant leur retour à la vie civile.

Il faut tout de même signaler que ce n'est pas toujours sous l'effet de la contrainte que le recrutement des enfants dans les groupes armés s'opère. D'autres familles sont obligées de donner en mariage leurs filles aux membres des groupes armés djihadistes sous forme de mariage forcé pour échapper à la violence des combattants radicaux des groupes armés djihadistes. Le plus souvent on parle de mariage arrangé mais c'est plutôt des mariages forcés avec des membres des groupes armés djihadistes.

Par ailleurs, au-delà de la protection que les parents peuvent avoir après l'enrôlement de leur enfant, ils peuvent aussi bénéficier de gratifications d'ordre financier.

« Les groupes ne proposent pas grand-chose aux familles à part remettre parfois de l'argent aux parents qui ont autorisé leurs enfants à intégrer le camp des groupes armés. Les parents qui ont encouragé leurs enfants à intégrer les groupes armés reçoivent plus d'argent ! » (Membre, Association Éveil Club de Djibo, Province du Soum, Région du Sahel, Burkina Faso).

Mais, les situations sont très variables. Dori et Kaya au Burkina Faso et Gao, Ménaka et Koro au Mali présentent presque la même situation avec une grande diversité des stratégies selon les enquêtés (es) mais la situation nigérienne semble quelque peu différente. Pour mieux rendre compte de ces situations, nous mettons l'accent sur le lien social entre les enquêtés et l'enfant enrôlé : lien de parents, lien de cousinage, lien de camarade de classe.

A ce sujet, pour la quasi-totalité des nigériens enquêtés reconnaissant avoir des enfants-parents dans les groupes armés, le discours religieux axé sur le paradis n'a aucune importance (Figure 28). A contrario, 28,6 % des maliens enquêtés (soit 10 % de sexe féminin et 18,6 % de sexe masculin) reconnaissant eux-aussi avoir des enfants-parents dans ces groupes, le discours a une certaine influence. Les enquêtés (es) ont donc diverses représentations sur le poids de ce discours.

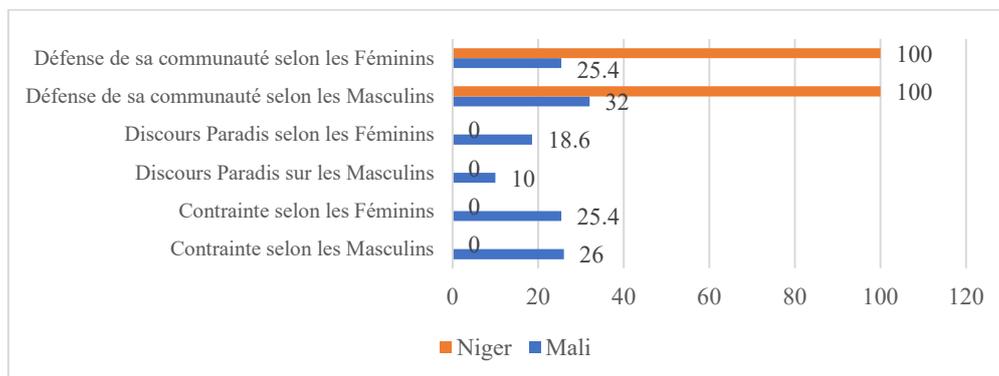


Figure 28 : Stratégies d'enrôlement selon les enquêtés (es) ayant des parents dans les groupes armés

L'utilisation de la contrainte comme stratégie par les groupes armés est reconnue par 51,4 % des maliens (26 % de sexe masculin et 25,4 % de sexe féminin). Mais, elle n'a aucune influence selon les nigériens enquêtés.

Dans la catégorie des enquêtés (es) nigériens ayant des enfants-cousins dans les groupes armés (Figure 29), la défense de la communauté est le seul argument de mobilisation des enfants. Il est reconnu par la quasi-totalité des enquêtés de sexe féminin et 50 % des enquêtés de sexe masculin. L'influence combinée de toutes les autres stratégies est plébiscitée au Mali.

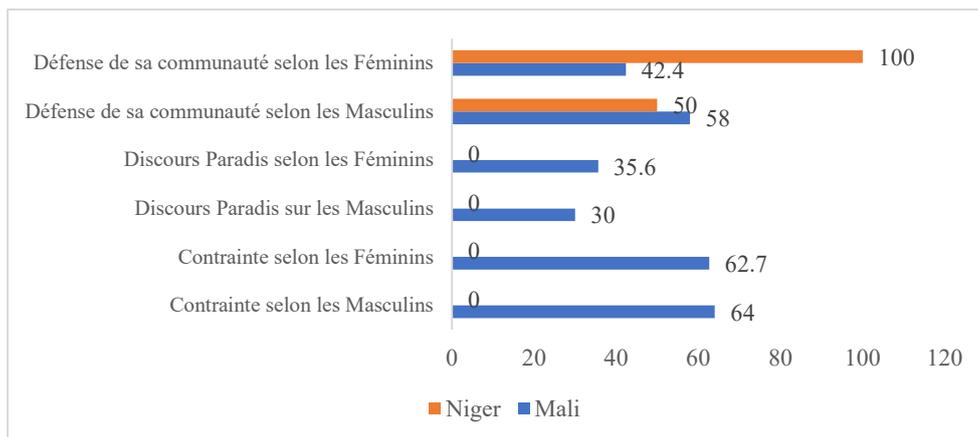


Figure 29 : Stratégies d'enrôlement selon les enquêtés (es) ayant des enfants-voisins dans les groupes armés

Dans la catégorie des enquêtés (es) reconnaissant avoir des enfants-camarades de classe dans les groupes armés, on note la même situation que ceux reconnaissant avoir des enfants-voisins (Figure 30).

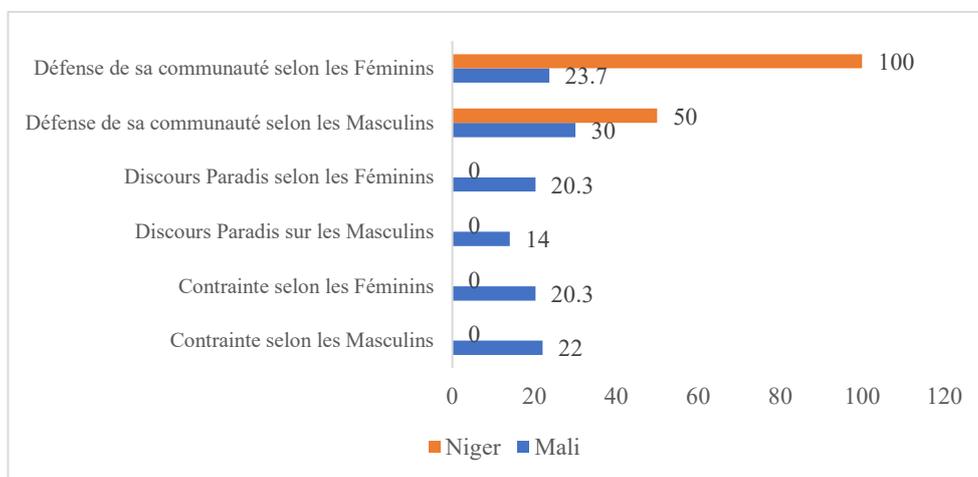


Figure 30 : Stratégies d'enrôlement selon les enquêtés (es) ayant des enfants-camarades de classe dans les groupes armés

Au total, on peut noter que la stratégie la plus mise en évidence pour enrôler les enfants au Niger est la défense de la communauté. Certes le discours religieux et la contrainte ne manquent pas d'influence mais ils seraient moins en vue. Par contre, dans les deux autres pays, Burkina Faso et Mali, toutes les stratégies ont une influence nettement soulignée. Il faut éviter de prendre les stratégies isolément. C'est la mixité des stratégies qui donnent aux pratiques d'enrôlement, toute leur capacité de persuasion et de réussite.

4.3. Mesures coercitives et d'incitation des groupes armés pour mobiliser des enfants

L'enrôlement des enfants dans les groupes armés n'est pas fortuit. Les groupes armés usent de plusieurs stratégies pour amener les enfants à eux. La mobilisation des enfants répondrait à un système d'incitations, un contrat social basé sur la réciprocité pour appartenir à ces groupes. Ce contrat n'est pas seulement obtenu dans un processus de légitimation mais également de coercition (Tableau 11).

Tableau 11 : Facteurs d'enrôlement dans les groupes armés

	Fréquence	Pourcentage valide
Autres	287	8,8
Pouvoir manger en qualité	468	14,3
Pouvoir manger en quantité	585	17,8
Avoir des parents protégés par les groupes armés	834	25,4
Profiter des gains	1003	30,6

Offrir un téléphone neuf	1100	33,6
Acquérir du travail	1557	47,5
Offrir une moto	1591	48,5
Offrir de l'argent	2431	74,2

Ces facteurs exploités sont reflet de la situation politico-économique de ces pays.

« Plusieurs raisons sont à la base de la présence des enfants au sein des groupes armés. Nous pouvons citer en premier le chômage et en deuxième lieu le manque d'éducation ; ce dernier point est essentiel parce que si les jeunes et les enfants n'ont derrière eux personne pour les encadrer, ils deviennent des proies faciles à être enrôlés dans les groupes armés. Ils se donnent facilement pour leur roulement au sein des groupes armés surtout avec les propositions qui leur sont faites. D'importantes sommes d'argent ou du matériel notamment les moto Djakarta sont promis aux jeunes et les enfants par les groupes armés » (Parent d'élève, Djibo, Province du Soum, Région du Sahel, Burkina Faso).

En d'autres termes, les groupes armés exploitent la misère de la population. Le don d'argent est présenté par les enquêtés (es) comme le principal moyen pour appâter les enfants. L'offre de moto ou d'un téléphone neuf, l'acquisition d'un travail et le fait de pouvoir profiter de butin relatif au vol, au cambriolage, etc. considéré comme une rentrée d'argent et de présents de façon continue peuvent constituer de véritables facteurs d'enrôlement.

« La plupart des jeunes ont rejoint les groupes armés avec une forte envie de gagner de l'argent. Il est souvent promis aux nouveaux candidats de recevoir une moto et la somme de 300 à 500.000 FCFA. Imaginez-vous comment va réagir un jeune qui n'a jamais eu entre ses mains un billet de 5 000 ou 10.000 FCFA à qui on propose 200, 300 ou 500.000 FCFA ! » (Enseignant, Djibo, Province du Soum, Région du Sahel, Burkina Faso).

Tout est fait et tout est organisé pour la satisfaction morale et financière des enfants qui intègrent les groupes armés. En effet, *« Les gars des groupes armés sont très forts pour enrôler des jeunes, ils ont un bon système. Ils font tout pour que les jeunes enrôlés ne se plaignent de rien. Si tu veux une femme, ils vont en trouver. Si tu aimes une moto, ils vont en acheter. Si tu veux un gros téléphone, ils achètent pour toi. Ils font le maximum pour que les jeunes enrôlés ne manquent de rien. C'est comme ça leur stratégie »* (Enseignant, Abala, Niger).

Toutefois, il ne faut pas oublier les fonctions de l'enrôlement telles présentées aux enfants : servir de bouclier pour la protection des parents, manger en quantité et en qualité. Dans ces pays menacés par les groupes armés et la pauvreté, ces stratégies ne sont pas forcément sans intérêt pour les enfants. Elles peuvent bouleverser et bouleversent leur système de valeurs. En effet :

« Des enfants et jeunes sont dans des groupes armés pour confirmer qu'ils sont dans le cercle des adultes ou des « hommes murs » ! Pour les jeunes, disposer d'une arme et en faire ce dont on en veut est vraiment un symbole de pouvoir surtout que les jeunes sont inspirés par les films de guerre dont avoir une arme est un symbole de bravoure et de force. Pour des enfants et jeunes tenir une arme à la main est un exploit. Pour d'autres jeunes disposer d'une arme, savoir la manipuler, charger, décharger, nettoyer, tout cela est un jeu pour lui ! Être un homme viril c'est savoir faire tout cela. » (Agent de la Direction de la protection de l'Enfance, Niamey, Niger).

Ce sont donc des enfants en quête de « pouvoir » qui veulent exprimer leur virilité. A ce titre, les groupes armés ne sont pas forcément perçus par ces enfants comme un environnement dangereux.

4.4. Canaux d'informations sur la question

Au Niger, au Burkina et au Mali, dans les "fada"⁷ ou les "grin"⁸, l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés, un phénomène qui prend de l'ampleur est souvent objet de discussion mais avec une certaine prudence. Les

⁷Le terme « fada » désigne initialement les conseillers des chefs traditionnels. À partir des années 1990, en lien avec l'avènement d'un régime démocratique au Niger, il désigne par extension des groupes de jeunes garçons qui se réunissent quotidiennement dans la rue (Florence Boyer, "Quand les fada se peignent sur les murs. Les jeunes hommes dans l'espace public à Niamey (Niger)", Urbanités #9, septembre 2017).

⁸Dans la langue dioula parlée dans l'ouest du Burkina Faso et dans plusieurs pays de la région, le mot « grin » désigne une simple « réunion » ; la pratique est relativement récente à Ouagadougou, alors qu'elle est attestée

personnes interrogées nous confirment qu'elles discutent de l'enrôlement des enfants dans les groupes armés, c'est-à-dire 1.275 sur 3.278 soit 38,9 % de l'échantillon. On constate que quel que soit le sexe et le pays mais également quel que soit la tranche d'âge, peu d'enquêtés (es) ont des discussions sur l'enrôlement des enfants dans les groupes armés. Par exemple, au Burkina Faso, le pourcentage de personnes discutant de la question est respectivement de 0,5 % et 0,6 % pour les hommes et les femmes de 12-14 ans. Pour la tranche 16-18 ans, il est de 4,5 % et 4,5 %.

Au Mali et au Niger, on observe la même tendance. Ce chiffre est de 2,9 % pour les hommes et 2,09 % pour les femmes du Mali de la tranche 12-14 ans tandis qu'il est de 20,9 % pour les hommes et de 20,5 % pour les femmes de la tranche 16-18 ans de ce pays. Au Niger, chez les 12-14 ans, on dénombre 5,5 % d'hommes et 4,2 % de femmes. Chez les 16-18 ans, on note 14,9 % chez les hommes et 8,3 % chez les femmes. Nous ne notons pas une grande différence de données en ce qui concerne le sexe de l'enquêté (e). Par ailleurs, le taux de personnes discutant du sujet est relativement faible d'un pays à un autre, d'une tranche à une autre et d'un sexe à un autre. L'enrôlement des enfants dans les groupes armés n'est donc pas un véritable sujet de discussion chez les personnes interviewées.

La discussion sur l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés ne se fait presque jamais dans le grand public. Elle se fait généralement avec les amis de sexes différents (48,9 %), exclusivement avec des amis de même sexe (86,1 %) et avec les parents (39,8). Cela supposerait un contrôle de la parole des enfants et adolescents enquêtés au-delà des cercles d'amis et du cercle familial. En effet, ils ont des liens avec les enfants enrôlés. Comme nous le constatons très souvent dans ces pays, des critiques trop orientées contre les groupes armés peuvent faire objet de représailles. Mais cela n'empêche pas les enquêtés (es) de s'informer sur l'enrôlement des enfants et aussi d'entendre d'autres personnes discuter du sujet.

depuis longtemps à Bobo Dioulasso et au Mali voisin (Kieffer, Julien. « Les jeunes des « grins » de thé et la campagne électorale à Ouagadougou », *Politique africaine*, vol. 101, no. 1, 2006, pp. 63-82).

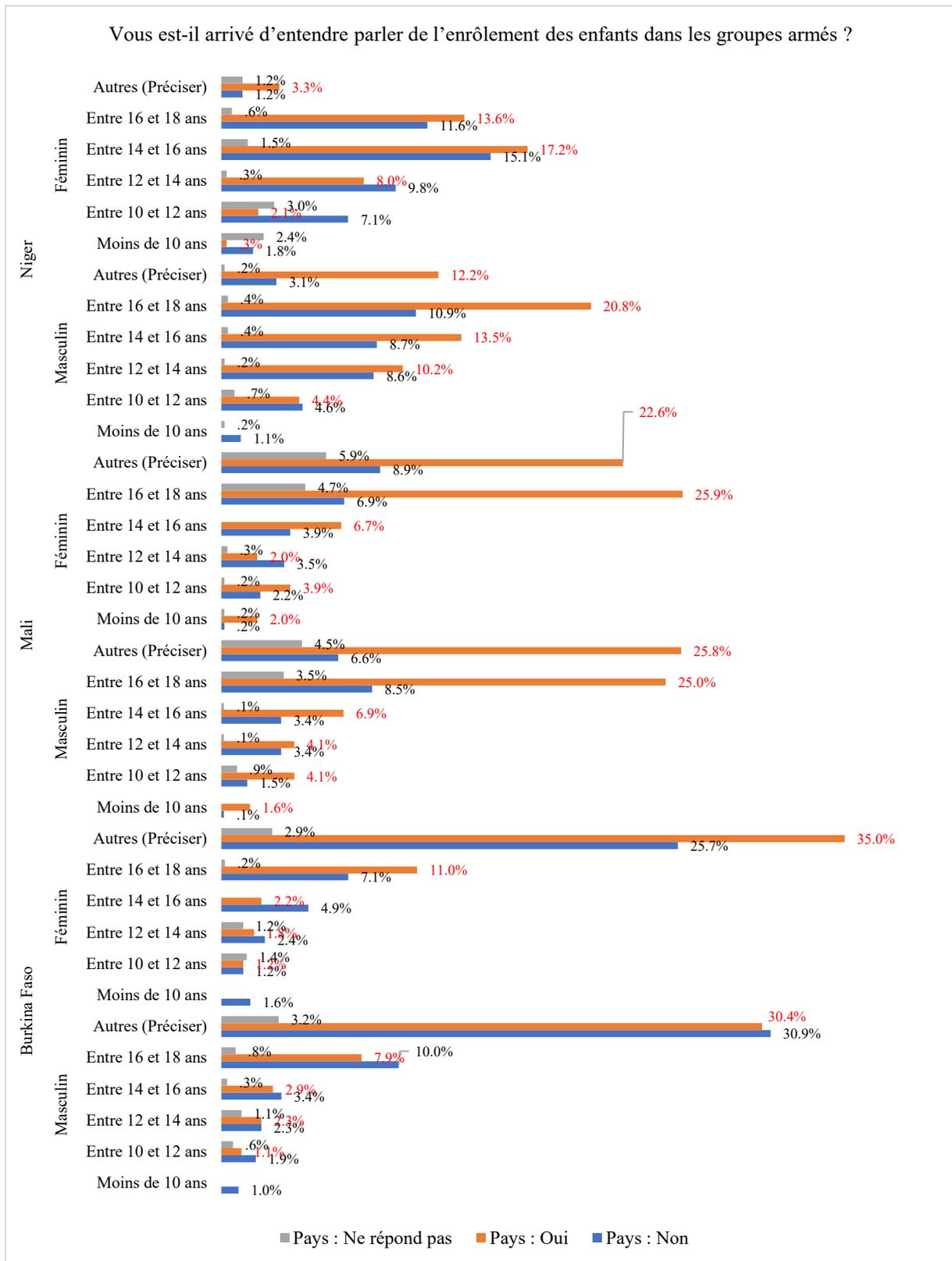


Figure 32 : Proportion d'enquêtés (es) avoir entendu parler ou non de l'enrôlement des enfants dans les groupes armés selon le pays et le sexe

D'autres enquêtés (es) non plus ne discutent pas trop de l'enrôlement des enfants dans les groupes armés. Toutefois, d'un sexe à un autre et d'un pays à un autre, on peut noter des différences. Au Burkina Faso, dans les 18 et plus, la proportion d'enquêtés (es) ayant entendu parler de l'enrôlement des enfants est d'environ 30 % (près du tiers). Ce taux est d'environ 25 % quel que soit le sexe chez les enquêtés (es) du Mali de 16-18 ans et 18 ans et plus. Mais au Niger, de faibles proportions ont été enregistrées. On pourrait donc supposer que malgré qu'il existe

des traits généraux, l'enrôlement des enfants dans les groupes armés ne se vit pas de la même façon. Ce qui a peut-être des conséquences sur la libre expression. Les sources d'informations sont très variées : la radio, la télévision, les réseaux sociaux, l'école, le marché, les ateliers/conférences/séminaires.

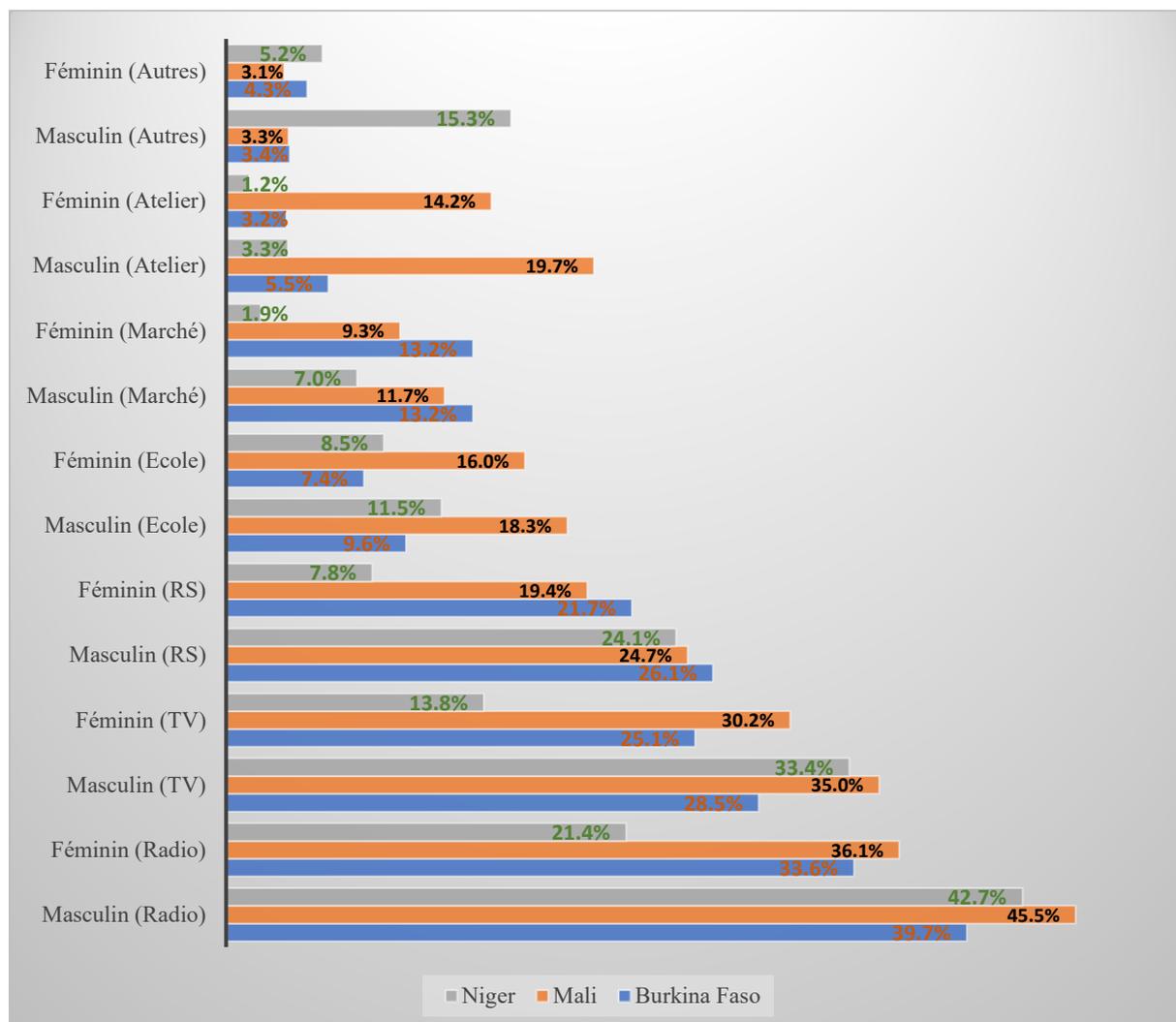


Figure 33 : Sources d'informations sur l'enrôlement des enfants par pays et par sexe

D'un pays à un autre, les fréquences relatives par sexe et par pays sont presque les mêmes. En d'autres termes, les sources d'information ont donc pratiquement les mêmes importances selon le sexe et le pays. Par ailleurs, on peut établir une hiérarchisation des sources d'informations par pays. Au Burkina Faso, on a la radio, la télévision, les réseaux sociaux, le marché, l'école et les ateliers.

Au Mali, la radio, la télévision, les réseaux sociaux, l'école, les ateliers, le marché. Par contre, au Niger, il s'agit de la radio, la télévision, les réseaux sociaux, l'école, le marché. De façon générale, pour atteindre efficacement les enquêtés et contribuer au changement des représentations sur la question, les sources d'informations à cibler sont la radio, la télévision, les réseaux sociaux et dans une moindre mesure le marché et l'école. D'ailleurs, le marché n'a pas forcément un grand intérêt pour les enquêtés du sexe féminin.

Pour mettre fin à l'enrôlement des enfants dans les groupes armés, les interviewés (es) proposent : la sensibiliser des enfants, la sensibilisation des parents et des enfants, le vote de lois dissuasives. Le message de sensibilisation peut avoir un contenu large (Figure 34).

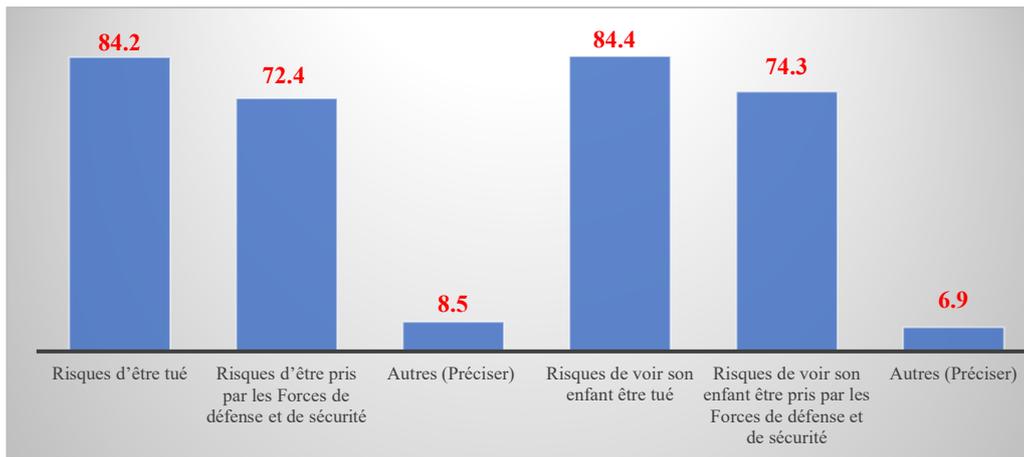


Figure 34 : Propositions de messages de sensibilisation sur l'enrôlement des enfants dans les groupes armés

Ces messages s'adressent aux enfants et aux parents identifiés comme des cibles. D'un pays à un autre, on ne note pas une grande différence dans les fréquences affectées à chaque stratégie selon le sexe des enquêtés (es). La différence se note au niveau des tranches d'âge. En effet, les tranches 16-18 ans et plus de 18 ans soulignent souvent le choix de ces stratégies. Les figures 35 et 36 qui suivent illustrent bien cet état de choses.

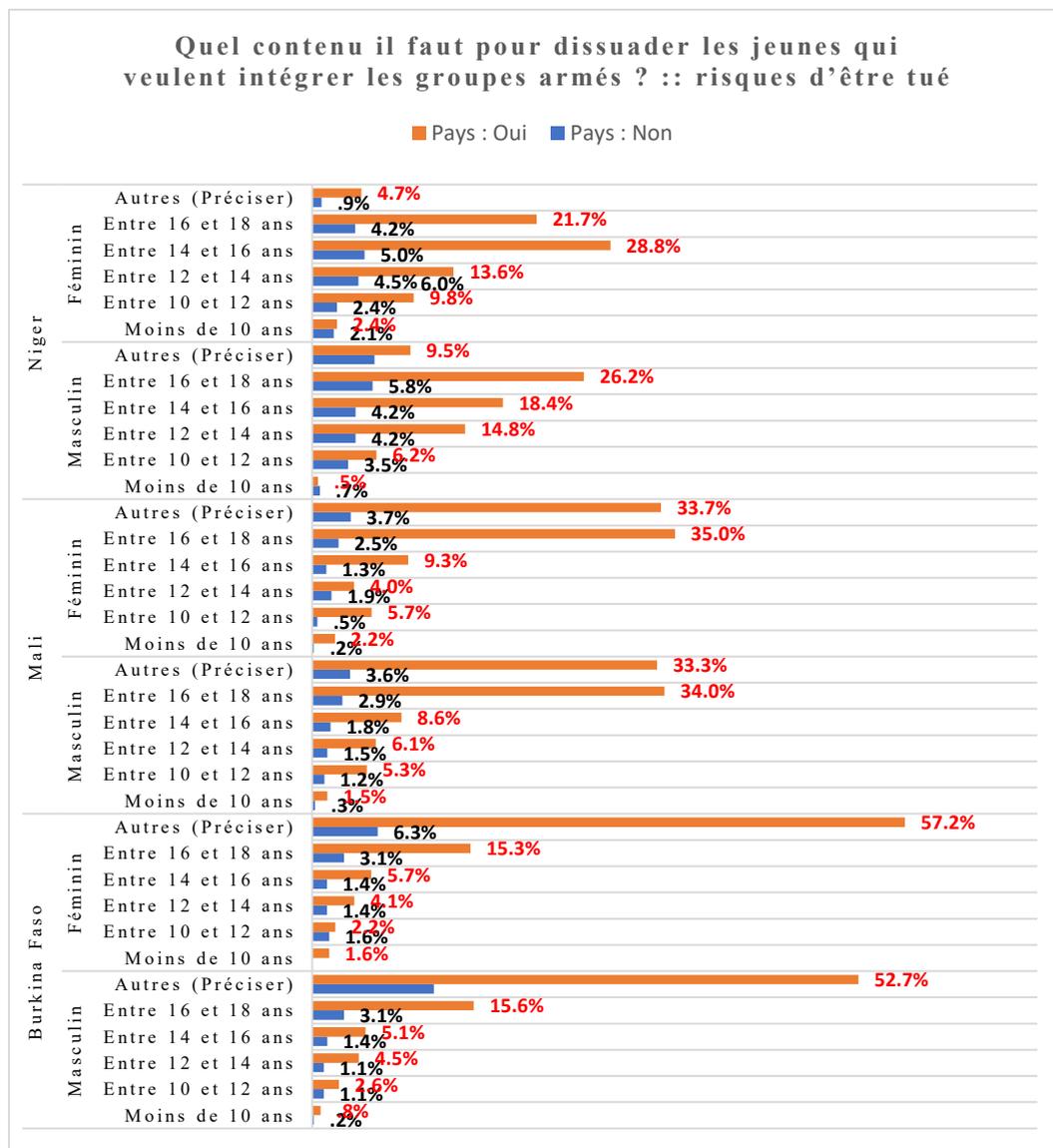


Figure 35 : Le message axé sur le risque d'être tué selon les pays, le sexe et les tranches d'âge

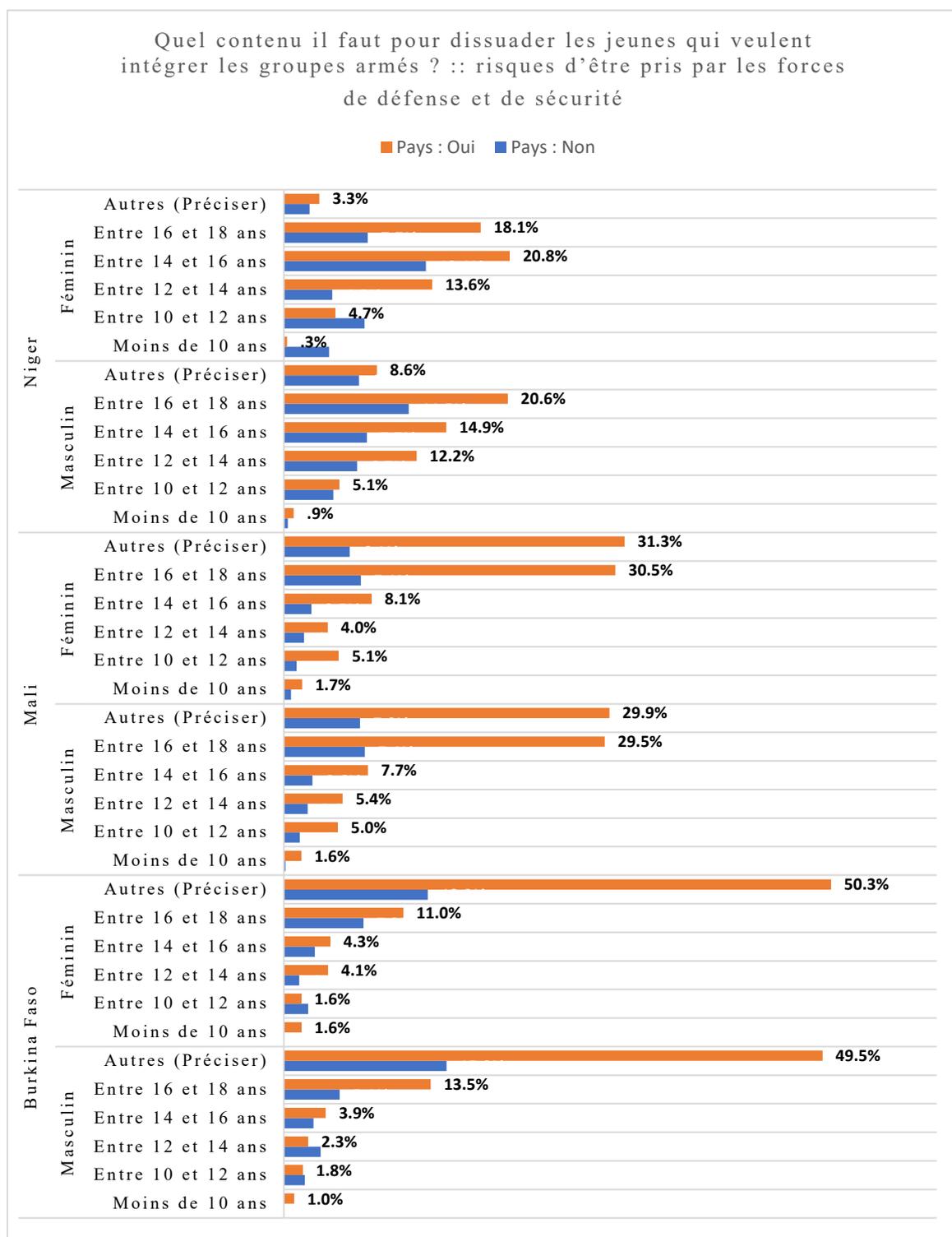


Figure 36 : Le message axé sur le risque d'être pris par les forces de défense et de sécurité selon les pays, le sexe et les tranches d'âge

Les taux élevés remarqués au niveau de ces tranches d'âge pourraient s'expliquer par un niveau de compréhension plus élevé que les autres tranches. En d'autres termes, ces enquêtés (es) ont peut-être une meilleure idée de la sensibilisation et de ses enjeux que les autres. Mais, on peut se poser des questions sur leur efficacité. En effet, ces messages ne sont pas forcément percutants pour empêcher l'enrôlement des enfants. Vivant dans un contexte de guerre entre l'État et les groupes armés d'une part, d'atrocités des groupes armés sur les populations d'autre part, les enfants n'étaient même pas censés se retrouver dans les groupes armés. Certes il ne se pose pas une question de discernement à leur niveau car ce ne sont que des enfants. Mais c'est la force du message des groupes armés qui a facilité leur enrôlement.

Le message de sensibilisation doit surtout insister sur la bonne camaraderie et le fait que la place d'un enfant est à l'école. Des mesures étatiques pour garantir la sécurité dans les écoles devront accompagner durablement ce processus.

Toutefois, des questions se posent également sur les messages à adresser aux parents. Ces derniers mesurent bien les risques de décès de leur enfant ou leur arrestation par les forces de l'ordre. L'enrôlement des enfants se fait souvent sous la contrainte et les parents n'ont pas d'autres choix que de le constater.

« Si dans les familles il y a des personnes enrôlées dans le terrorisme souvent elles reviennent pour contraindre toute la famille à intégrer le groupe, c'est manière de se protéger contre toute délation ! Parfois, la contrainte va au-delà de ses proches. Elles peuvent même demander à toute personne connaissant leur engagement de faire allégeance au groupe armé. Voilà comment des membres des groupes armés font pour se protéger » (Chef traditionnel. Djibo. Province du Soum. Région du Sahel. Burkina Faso).

De ce point de vue, les parents ont une faible marge de manœuvre sur leurs enfants. On peut donc dire que le contrôle parental est très négligeable pour enrayer le recrutement des enfants dans les groupes armés. Dans bien des cas, ce sont les parents qui remettent même leurs enfants aux groupes armés.

« La plupart des enfants sont dans les groupes armés parce qu'ils sont contraints de le faire. Et même certains parents sont contraints de convaincre leurs enfants à rejoindre les groupes armés. Ce qu'on constate en premier c'est que ces enfants ont rejoint les groupes armés pour assurer leur sécurité et celle de leurs familles » (Agent de la Mairie. Tillabéry. Niger).

Au total, les messages de sensibilisation proposées ne sont pas à la taille du problème.

Par ailleurs, ces messages devront se tenir dans les écoles (2.582 enquêtés sur 3.278 soit 78,8 %), dans les aires de loisirs/sports (2.129 sur 3278 soit 64,9 %) et au marché (1.078 sur 3278 soit 32,9 %).

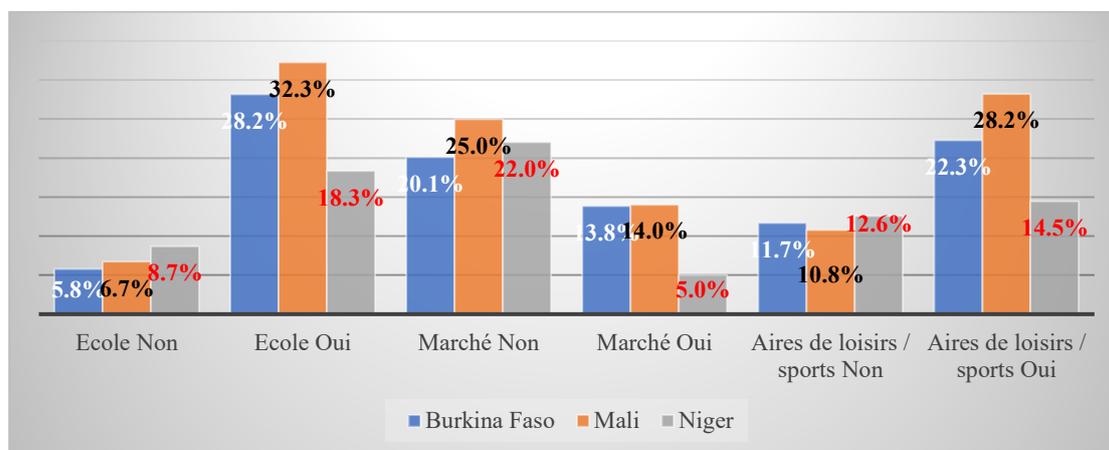


Figure 37 : Lieux souhaités pour la diffusion des messages de sensibilisation

On peut établir une échelle de priorité de ces lieux par pays :

- Au Burkina Faso : l'école (28,2 %) ; les aires de loisirs/sports (22,3 %) et le marché (13,8 %).
- Au Mali : l'école (32,3 %) ; les aires de loisirs/sports (28,2 %) et le marché (14 %).
- Au Niger : l'école (18,3 %) ; les aires de loisirs/sports (14,5 %) et le marché (5 %).

Il ressort de ces données la tendance générale est maintenue. Toutefois, pour tous les pays, le nombre d'enquêtés (es) rejetant le marché comme lieu de diffusion des messages de sensibilisation dépasse le nombre de personnes donnant leur accord. Bien qu'étant donc en troisième position, le marché ne serait pas un lieu approprié de diffusion des messages.

D'un point de vue prospectif, les enquêtés (es) sont très divisés sur l'ampleur de l'enrôlement des enfants dans les groupes armés. 46,5 % (1.523 sur 3.278) estiment que les enfants seront moins enrôlés par les groupes armés tandis que 21,8 % (715 sur 3278) estiment le contraire. Mais on note également 3,8 % (124 sur 3.278) des enquêtés (es) qui ont refusé de se prononcer sur la question et 27,9 % (916 sur 3.278) qui ignorent la perspective qu'on peut

faire de cette situation. Ces derniers sont sans doute dubitatifs. Au total, l'avenir de l'enrôlement des enfants dans les groupes est très incertain selon les personnes interrogées.

Conclusion générale

Faire de la recherche avec / à côté des enfants et jeunes, il faut vivre une telle expérience pour apprécier la beauté de l'aventure. Au début de la mission, les premiers contacts avec les enfants et jeunes à la suite de leur identification et sélection pour faire partie de l'équipe de chercheurs ont permis de définir le périmètre du projet et surtout de rappeler les attentes du GERM sur chaque participant, aussi bien des enquêteurs que des enfants et jeunes.

Si pour les enquêteurs ce premier contact semble être une routine pour certains qui avaient déjà l'habitude de faire partie d'équipe de recherche pour les enfants et jeunes, le premier contact est un moment de grande découverte à plusieurs niveaux.

La présentation du lieu d'étude s'est également portée sur le partage d'informations avec les bénéficiaires de la formation sur quelques événements tels que :

- Hausse des violences la plus rapide comparativement aux autres régions en Afrique ;
- Région avec une tradition de mobilité complexe : migrations, déplacements et transhumances de populations ;
- Crise de déplacement des populations la plus rapide au monde;
- Région continue d'être menacée par l'instabilité cyclique, la fragilité des États et les crises humanitaires récurrentes ;
- Des enfants sont victimes d'enlèvements, de meurtres, de recrutement et d'utilisation par des groupes armés ;
- Recrutement d'enfants et de jeunes par des groupes armés ;
- La région du Sahel est l'une des plus vulnérables aux effets du changement climatique, non seulement en raison de ses caractéristiques biophysiques, mais aussi à cause de la dégradation de l'environnement, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la croissance démographique rapide, de l'inégalité entre les genres, de l'instabilité politique et des conflits. Le changement climatique vient exacerber vraisemblablement ces vulnérabilités existantes ;
- Mali, Niger et Burkina Faso sont en tête des pays d'Afrique de l'Ouest où se pratiquent le plus de mariages d'enfants.

Une présentation des lieux de collecte au Mali (Koro, Gao et Ménaka), au Niger (la région de Tillabéry) et au Burkina Faso (Dori et Kaya) avec une mise en exergue de certains événements nous a permis d'expliquer aux bénéficiaires de la formation méthodologique comment passer d'un *problème social* à un *fait social*. Si le premier peut être considéré comme étant une difficulté ou une confusion majeure vécue dans une société donnée ; le *fait social* par contre est l'objet d'une étude sociologique, une recherche scientifique, qui vise à mettre en lumière de nouvelles informations ou à en vérifier d'anciennes afin d'augmenter ou de vérifier les connaissances.

Cette étape de la formation constitue le passage du fait social au fait scientifique. Elle est fondamentale pour comprendre, les raisons d'être du programme formulé par le SCI et ses partenaires du projet « la voix des enfants pour la paix au Sahel ».